



COMPTE RENDU - PROCÈS-VERBAL DE
LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 MAI 2026

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	28
" " ayant donné pouvoir	:	01
" " votants	:	29

Date de la convocation : 29 avril 2026

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; Mme BENOIT ; M. DUSSOUILLEZ ;
Mme DELACROIX ; M. GRENIER ; Mme DAVID ROUSSEAU ; M. TISSOT ;
Mme GIROD ; M. SOUSSIA ; Mme TBATOU ; M. VUILLERMOZ ; M. POUX ; M. BOURNY ;
M. VERJUS ; Mme SCHNEIDER ; M. BONJOUR ; Mme MOUGET ; Mme LE ROY ;
Mme CUYNET ; M. PERNOT ; Mme CLERC ; M. BADOT ; Mme DUFFOUR ; M. PERRARD ;
M. CUEVAS ; Mme VERNIER-THIÉMARD ; M. TRIBUT ; Mme VECK.

EXCUSÉS : Mme SEKER donne pouvoir à M. BONJOUR.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. David DUSSOUILLEZ

Le Conseil municipal s'est réuni à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Guy SAILLARD, Maire.

M. le Maire.- Bonsoir à toutes et à tous.

J'ai des excuses à présenter : Madame Songül SEKER donne pouvoir à Sébastien BONJOUR. Nous serons donc 28 sur 29 ce soir.

Je vais faire passer la liste d'émargements que vous ferez circuler.

J'ai les remerciements d'associations sportives qui nous remercient pour l'attribution de subventions :

- Champagnole Jur' Athlétique ;
- L'Aïkido Club de Champagnole ;
- Le Club Rando, dont la présidente est parmi nous.

Le secrétaire de séance sera Monsieur David DUSSOUILLEZ.

Adoption du procès-verbal de la séance du 21 mars 2026 adressé le 25 mars 2026

M. le Maire.- Adoption du procès-verbal du 21 mars. Il vous a été adressé par mail le 25 mars. Y a-t-il des remarques ? Pas de remarque, je considère qu'il est adopté à l'unanimité. Merci.

On adopte également l'ordre du jour. Vous avez reçu les convocations en temps et heure pour ce conseil municipal, avec l'ordre du jour.

Commission de contrôle des listes électorales

M. le Maire.- La Préfecture nous a demandé la commission de contrôle des listes électorales. C'est un renouvellement qui se fait tous les débuts de mandat. Cette commission dans les communes de deux listes est composée de cinq conseillers municipaux répartis de la manière suivante : trois conseillers municipaux de la liste majoritaire et trois suppléants, deux conseillers appartenant à la seconde liste ainsi que deux suppléants. Ces conseils municipaux volontaires sont pris dans l'ordre du tableau. Volontaires dans l'ordre du tableau, donc il n'y a pas le choix. En gros, c'est ça, c'est ce que ça veut dire. Il ne peut donc pas y avoir ni le Maire ni les adjoints. La commission de contrôle a deux missions : s'assurer de la régularité des listes électorales et statuer selon les recours administratifs préalables déposés par les électeurs à l'encontre des décisions prises par le Maire. Elle doit se réunir au moins une fois par an pour s'assurer de la régularité de la liste électorale. Les années sans élection, elle doit se réunir entre le 24^e et le 21^e jour précédent les scrutins. Les titulaires proposés :

- Sébastien BONJOUR
- Songül SEKER
- Nadège MOUGET
- Philippe CUEVAS
- Marylène VERNIER-THIEMARD

Est-ce que cela vous convient ?

Suppléants :

- Éloïse SCHNEIDER
- Nathacha LE ROY
- Christelle CLERC
- Nathanaël TRIBUT
- Marine VECK

Ce n'est pas à voter, c'est à acter.

Vous avez reçu les décisions que j'ai prises concernant les arrêtés (les arrêtés fixant les tarifs d'application de la boutique du musée et les arrêtés complémentaires fixant les tarifs applicables à la location des salles municipales et du matériel), pris le 18 novembre. Autrement, ce sont toutes des renonciations au droit de préemption qui ont été actées en commission d'urbanisme.

Pas de remarque ? Merci.

I. Attribution de subventions

M. le Maire.- Deuxième commission : Cohésion Sociale et Cadre de Vie, Madame Ghislaine BENOIT.

Mme Benoit.- Merci. Les membres de la Commission Cohésion Sociale, réunis le 21 avril 2026, ont étudié diverses demandes de subventions des associations, à l'appui des bilans d'activités et documents financiers, et ont établi les propositions suivantes :

Associations	Proposition 2026
Association l'Ilot des Familles (ex-ACSDAF)	100 €
Valentin Haüy (malvoyants)	100 €
Saint Vincent de Paul	450 €
Entraide et Amitié	15 238 €
Tous Pour les Droits Humains Fondamentaux	200 €

Je vais vous donner les informations sur les associations assez rapidement. L'association l'Ilot des Familles est une association qui n'est pas Champagnolaise. On a des exceptions (nous avons trois associations). Ils s'occupent des personnes relevant du territoire de Champagnole. Cette association basée à Lons-le-Saunier, à la Maison d'arrêt, a pour objectif de soutenir la réinsertion sociale des personnes détenues à la Maison d'arrêt de Lons-le-Saunier, par des activités sociales, culturelles, sportives et de loisirs, ainsi qu'assurer l'accueil des familles aux parloirs avec, si besoin, une garde d'enfants gratuite pendant les visites. On leur a proposé une subvention de 100 €.

L'association « Valentin Haüy » est une association qui n'est pas sur le territoire de Champagnole, mais pour qui l'on vote une subvention parce qu'il y a des personnes de Champagnole qui sont susceptibles d'être accompagnées par cette association. Il s'agit d'une association qui a pour vocation d'aider des adultes et malvoyants à sortir de leur isolement et leur apporter les moyens de mener une vie normale. On propose une subvention de 100 €.

L'association « Saint-Vincent-de-Paul », qui est Champagnolaise, récupère des vêtements qu'elle revend ou donne à des personnes dans la précarité, à 50 centimes, voire 1 € le vêtement. Les activités permettent à la fois de soutenir les publics les plus fragiles et de s'inscrire dans une démarche solidaire et responsable. La proposition est de 450 €.

« Entraide et Amitié » est une association Champagnolaise, dont on a fêté les 80 ans l'an dernier. C'est une association qui s'occupe des personnes de plus de 80 ans sur le territoire de Champagnole. Son but est de préserver un lien avec ces personnes qui vivent à domicile et sont inscrites sur les listes électorales. Des colis de Noël sont offerts. 573 colis sont prévus pour 2026. Cela augmente d'année en année. La valeur du colis est de 25,79 €. On leur accorde donc une subvention de 15 238 €.

« Tous Pour les Droits Humains Fondamentaux » est l'ex-association « Terre des Hommes ». L'association a pour but d'agir pour la mise en œuvre des conditions d'un développement mondial durable, socialement juste, écologiquement et économiquement viable. Elle est apparue en 2021, prenant la place de « Terre des Hommes ». On propose une subvention de 200 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'attribution de ces subventions aux associations et autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Est-ce que vous avez des questions ? Pas de question.

Je mets au vote. Y a-t-il des contres ? Des abstentions ? (Néant).

Merci pour eux.

2. Modification de représentation des délégués du Conseil Municipal au sein du Collège des Louataux

M. le Maire.- Vie Scolaire, périscolaire et centre de loisirs, Monsieur Pascal GRENIER.

M. Grenier.- À la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il convient de procéder à la désignation d'un conseiller municipal titulaire et d'un suppléant pour représenter la commune au sein du Conseil d'Administration du collège des Louataux.

Par délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026, avec un vote à l'unanimité moins 2 votes contre (M. CUEVAS et Mme VERNIER-THIÉMARD), M. Pascal GRENIER, titulaire, et Mme Rahma TBATOU, suppléante, avaient été désignés.

Une modification intervient et il convient à nouveau de désigner une nouvelle personne suppléante.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette modification et de désigner Mme Anne-Claire CUYNET comme nouvelle suppléante au sein du Conseil d'Administration du collège des Louataux, en remplacement de Mme Rahma TBATOU.

Ainsi, M. Pascal GRENIER, titulaire, et Mme Anne-Claire CUYNET, suppléante, sont désignés comme délégués du Conseil municipal au Conseil d'Administration du collège des Louataux.

Y a-t-il des questions ou des remarques ?

M. Cuevas.- C'est une mise à jour puisque cela a déjà été fait. Cela a déjà été pratiqué.

M. Grenier.- Écoutez, pas tout à fait, cela été demandé simplement au principal de l'inviter. On a mis la forme maximum. Il s'avère que Mme Rahma TBATOU est indisponible sur ces horaires par rapport à ses activités de garderie d'enfants. Il est plus simple de procéder de la sorte.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

M. le Maire.- Merci Pascal.

3. Désignation d'un « correspondant défense »

M. le Maire.- Affaires Générales et Personnel, Mme Véronique DELACROIX.

Mme Delacroix.- Il convient à présent de désigner un « Correspondant Défense ».

Pour rappel, ce correspondant constitue un interlocuteur privilégié pour les questions de défense. C'est un vecteur d'information, un interlocuteur du délégué militaire départemental. Ses missions recouvrent également le parcours de citoyenneté des jeunes et la mémoire.

Il est proposé de désigner un membre du Conseil municipal en charge de cette question. Nous vous proposons de me reconduire à cette fonction que j'occupais déjà sous l'ancien mandat. J'étais déjà la correspondante défense de la ville de Champagnole.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Des votes contre ? Des abstentions ?

Merci beaucoup.

4. Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

Mme Delacroix.- Conformément à l'article L1111-14 du CGCT, « *tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L1111-13* » du CGCT.

Le décret d'application n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 prévoit les modalités et les critères de désignation du référent déontologue de l'élu local et précise ses obligations et les moyens dont il peut disposer pour exercer ses missions.

La mission du référent déontologue des élus consiste en un accompagnement dans la prévention des risques décrits à l'article L111-13 du CGCT, comme par exemple la prévention des conflits d'intérêts ou encore les atteintes aux principes de liberté, d'égalité, de fraternité ou encore de laïcité.

Le ou les référents déontologues ou les membres du collège qui le constituent sont tenus au secret professionnel dans le respect des articles 226-13 et 226-14 du Code pénal et à la discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions.

Les avis et conseils donnés par le référent déontologue sont consultatifs.

Le référent déontologue est désigné par l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale. Plusieurs collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes peuvent désigner un même référent déontologue pour leurs élus par délibérations concordantes.

Les missions de référent déontologue doivent être exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences. Elles peuvent être, selon les cas, assurées par une ou plusieurs personnes n'exerçant pas au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées.

Le collège adopte un règlement intérieur précisant son organisation et son fonctionnement.

Il n'y a pas d'obligation de rémunérer le référent déontologue, mais l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 fixe le montant des indemnités de vacation dont peuvent bénéficier les personnes désignées pour assurer les missions de référent déontologue, à savoir :

- lorsque les missions de référent déontologue sont assurées par une ou plusieurs personnes, le montant maximum de l'indemnité pouvant être versée par personne désignée est fixé à 80 € par dossier ;
- lorsque les missions de référent déontologue sont assurées par un collège, le montant maximum de l'indemnité pouvant être versée par personne désignée est fixé comme suit :

1° Pour la présidence effective d'une séance du collège d'une demi-journée : 300 € ;

2° Pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journée : 200 €.

Les indemnités prévues aux 1° et 2° ne sont pas cumulables.

Aussi, nous vous proposons d'adopter la proposition faite par l'association des Maires du Jura et de nommer M. Matthieu HOUSER comme référent déontologue des élus. Il serait désigné pour toute la durée mandat. Vous avez dans le rapport l'adresse mail à laquelle vous pourrez lui adresser votre saisine en cas de besoin. La commune payerait 80 € par dossier.

En fait, c'est une obligation qui s'impose à toutes les collectivités. Nous avons choisi la proposition de l'association des Maires du Jura parce qu'on a au moins une personne compétente pour assurer cette mission. On n'a pas à en chercher une autre dans une autre structure.

Cela vous est adressé, c'est-à-dire que chaque fois que vous avez une question qui pourrait vous interroger sur des conflits d'intérêts par exemple ou sur vos questions de mandat en tant qu'élus, vous pouvez lui adresser une saisine et lui poser la question pour savoir si oui ou non votre projet peut poser problème.

Les membres de la Commission Affaires générales et Personnel, réunis le 22 avril 2026, ont émis un avis favorable sur ce dossier.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la désignation d'un référent déontologue tel que susvisé. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie.

5. Modification du tableau des effectifs

Mme Delacroix.- Régulièrement en cours d'année, le tableau des effectifs du personnel communal doit être modifié pour tenir compte de l'évolution des carrières des agents et des besoins de la collectivité dans l'organisation de ses services.

À la suite de la campagne d'entretiens annuels professionnels de février 2026 et de la liste d'aptitude des agents promouvables par promotion interne transmise par le Centre de Gestion du Jura, la modification du tableau des effectifs est la suivante :

SERVICE	EMPLOI SUPPRIMÉ	EMPLOI CRÉÉ
ÉVÈNEMENTIEL	Animateur Principal de 1 ^{ère} classe titulaire (35/35 ^{ème}) au 05/05/2026	Attaché Territorial titulaire (35/35 ^{ème}) au 06/05/2026
RESTAURANT	Agent de Maîtrise Territorial titulaire (35/35 ^{ème}) au 05/05/2026	Technicien Territorial titulaire (35/35 ^{ème}) au 06/05/2026
	Adjoint Technique Territorial titulaire (35/35 ^{ème}) au 30/06/2026	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe titulaire (35/35 ^{ème}) au 01/07/2026
	Adjoint Technique Territorial titulaire (35/35 ^{ème}) au 31/12/2026	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe titulaire (35/35 ^{ème}) au 01/01/2027
FINANCES	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe titulaire (35/35 ^{ème}) au 05/05/2026	Rédacteur Territorial titulaire (35/35 ^{ème}) au 06/05/2026
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	Adjoint Administratif Territorial titulaire (35/35 ^{ème}) au 05/05/2026	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe titulaire (35/35 ^{ème}) au 06/05/2026
PROPRETÉ BÂTIMENTS	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe titulaire (TNC 27/35 ^{ème}) au 05/05/2026	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe titulaire (TNC 27/35 ^{ème}) au 06/05/2026
MUSÉE	Adjoint du Patrimoine Territorial titulaire (T. Partiel 80%) au 02/09/2026	Adjoint du Patrimoine Principal de 2 ^{ème} classe titulaire (T. Partiel 80%) au 03/09/2026
ATELIERS	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe titulaire (35/35 ^{ème}) au 30/04/2026	/
	Adjoint Technique Territorial (35/35 ^{ème}) CDD au 28/06/2026 (retraite progressive 75%)	Adjoint Technique Territorial (35/35 ^{ème}) CDI au 29/06/2026 (retraite progressive 75%)
	Adjoint Technique Territorial (35/35 ^{ème}) CDD au 18/05/2026 (retraite progressive 75%)	Adjoint Technique Territorial (35/35 ^{ème}) CDI au 19/05/2026 (retraite progressive 75%)

	Adjoint Technique Territorial titulaire (35/35 ^{ème}) au 31/03/2026	/
	Adjoint Technique Territorial titulaire (35/35 ^{ème}) au 30/06/2026	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe titulaire (35/35 ^{ème}) au 01/07/2026
	Adjoint Technique Territorial titulaire (35/35 ^{ème}) au 30/11/2026	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe titulaire (35/35 ^{ème}) au 01/12/2026
CHAMPA'LOISIRS	Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe titulaire (35/35 ^{ème}) au 05/05/2026	Adjoint d'Animation Principal de 1 ^{ère} classe titulaire (35/35 ^{ème}) au 06/05/2026
	Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe titulaire (T. Partiel 80%) au 05/05/2026	Adjoint d'Animation Principal de 1 ^{ère} classe titulaire (T. Partiel 80%) au 06/05/2026
	Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe titulaire (TNC 32/35 ^{ème}) au 05/05/2026	Adjoint d'Animation Principal de 1 ^{ère} classe titulaire (TNC 32/35 ^{ème}) au 06/05/2026
	Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe titulaire (35/35 ^{ème}) au 05/05/2026	Adjoint d'Animation Principal de 1 ^{ère} classe titulaire (35/35 ^{ème}) au 06/05/2026
	Adjoint d'Animation Territorial (35/35 ^{ème}) titulaire au 31/12/2026	Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe titulaire (35/35 ^{ème}) au 01/01/2027
POLICE MUNICIPALE	Gardien-Brigadier titulaire (35/35 ^{ème}) au 05/05/2026	Brigadier-Chef Principal titulaire (35/35 ^{ème}) au 06/05/2026
	Gardien-Brigadier titulaire (35/35 ^{ème}) au 05/05/2026	Brigadier-Chef Principal titulaire (35/35 ^{ème}) au 06/05/2026
ÉTAT CIVIL	Adjoint Administratif Territorial titulaire (35/35 ^{ème}) au 30/06/2026	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe titulaire (35/35 ^{ème}) au 01/07/2026

Il n'y a aucune modification de temps de travail, ce ne sont que des promotions à des cadres d'emploi supérieur. Pour les agents, c'est un plus au niveau financier.

Après avis de la commission Affaires Générales et Personnel, réunis le mercredi 22 avril dernier, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces modifications du tableau des effectifs selon les conditions et dates susvisées.

On a mis le 6 mai, non pas pour le plaisir, mais parce que la délibération ne peut pas être exécutoire avant qu'on ait pris cette délibération. La décision ne pourra pas être effective avant le 6.

M. le Maire.- Si tu me permets une petite explication, Véronique... Par exemple, pour Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, c'est en interne au niveau de la commune. En revanche, pour certaines promotions, lorsqu'on passe d'une catégorie C à B ou d'une catégorie B à A, la commune fait la proposition, mais c'est le Centre de Gestion qui gère et accepte ou non ces promotions internes. Cela dépend du nombre de postes qui sont ouverts et restent ouverts au niveau du Département. Il y a x places et les communes proposent. Cela va un peu mieux maintenant, mais fût un temps, le passage de C à B au niveau des rédacteurs était extrêmement compliqué. Il fallait parfois attendre 5, 6 ou 7 ans. Il y avait un gros goulot d'étranglement qui s'est un peu ouvert du fait du passage direct des secrétaires de mairie en B. Maintenant, ça s'est ouvert. On obtiendra donc plus de promotions, mais il est bien évident que ce n'est pas automatique.

C'était juste une petite précision.

Mme Delacroix.- Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Des votes contre ? Des abstentions ?

Merci pour eux, merci pour nous aussi.

6. Élections professionnelles : présentation et détermination du nombre de représentants élus et personnel pour siéger au Comité Social Territorial

Mme Delacroix.- Les prochaines élections professionnelles, destinées au renouvellement général des instances de dialogue social (Comités Sociaux Territoriaux, Commissions Administratives Paritaires, Commissions Consultatives Paritaires), auront lieu le 10 décembre 2026 dans toute la Fonction Publique Territoriale (FPT). Cette date a été fixée par arrêté ministériel du 2 juillet 2025.

Au plus tard 6 mois avant le scrutin, la collectivité doit délibérer sur la composition du Comité Social Territorial (CST) en fonction des effectifs au 1^{er} janvier 2026 : nombre de sièges de titulaires et de suppléants pour les représentants du personnel, maintien ou non de paritarisme numérique avec les représentants de la collectivité et recueil ou non de l'avis du collège des représentants de la collectivité.

Considérant la mise en place d'un CST commun regroupant la commune et le Centre Communal d'Action Sociale de Champagnole par délibérations concordantes,

Considérant que la consultation des organisations syndicales interviendra avant le 10 juin 2026, soit 6 mois au moins avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 143 agents,

Après avis de la commission Affaires Générales et Personnel, réunis le mercredi 22 avril dernier, il est proposé au Conseil municipal de :

- Fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à cinq et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;
- Décider le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité ou de l'établissement égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ;

- Décider le recueil, par le comité social territorial, de l'avis des représentants de la collectivité ou de l'établissement.

Compte tenu des effectifs de la ville et du CCAS, on aurait pu choisir une fourchette entre trois et cinq agents. On a discuté avec le personnel, avec le Maire, pour savoir si l'on passait à trois ou si l'on maintenait à cinq. Il est vrai qu'ils ont des difficultés à trouver des gens qui s'investissent pour siéger au Comité Social Territorial alors que c'est une instance qui est relativement calme. Je veux dire que le Maire est à l'écoute de toutes les sollicitations. C'est dommage qu'une ville comme Champagnole, avec 143 agents, ne puisse pas avoir une représentation d'une personne par service. Le chiffre cinq permet une personne par service et il est vrai qu'il nous a semblé important d'insister et de les remotiver un peu pour leur dire d'essayer de trouver du monde pour venir, parce que lorsqu'il n'y aura plus de représentation, ce ne sera plus pareil. Lorsque ce sont des gens qui sont tirés au sort, ce n'est pas le même investissement.

Avez-vous des questions ? (*Néant*)

M. le Maire.- Ce qu'a dit Véronique est vrai. Les représentants du personnel voulaient qu'on descende à trois, mais non, ce n'est pas assez. Mais, ils ont du mal à trouver deux fois cinq. On est quand même 143. Et puis ça se fait pendant le temps de travail, il n'y a pas de souci. Non, mais c'est important. Véronique insistait sur un point : que tous les services soient représentés, car il peut y avoir un problème aux ateliers municipaux comme à l'Oppidum, à l'école de musique ou Champa'Loisirs. Ce sont quand même des gros services qui méritent d'être représentés.

M. Cuevas.- Si je peux me permettre, c'est vrai que le chiffre cinq c'est bien parce que cela permet de représenter tous les services, mais si un service ne se présente pas, il y en a un où ils seront deux. Ils ne sont pas obligés d'en trouver un par service.

Mme Delacroix.- Ce n'est pas du tout une obligation. Il ne peut y en avoir que dans un service. Traditionnellement, jusqu'à présent, cela a toujours été fait comme ça.

M. Cuevas.- Oui, ce serait idéal.

Mme Delacroix.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Merci.

7. Recrutement de contractuels en accroissement temporaire d'activité, saisonniers et vacataires

Mme Delacroix.- Les collectivités locales peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L. 332-23 du code général de la fonction publique, afin de faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

Elles peuvent également recruter des vacataires pour effectuer des missions ponctuelles et déterminées au sein des services municipaux.

Afin d'assurer la continuité des services, notamment l'été, en raison des congés, la commune est amenée à procéder à de tels recrutements.

1. Autorisation de recrutements de contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (Article L.332-23-1°)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.2, L.7 et L.332-23 ;
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
Vu la délibération relative au régime indemnitaire n° 2022.06.03 du 15 novembre 2022 ;
Vu le tableau des effectifs ;

Les collectivités locales peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité (sur la base de l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique).

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutive.

Compte tenu de surcroît d'activités pouvant être liés à des tâches ponctuelles au sein des services municipaux (par exemple : ateliers municipaux, périscolaire et extrascolaire, organisation d'événements impliquant les différents services, remplacements divers etc...) il est proposé d'autoriser le Maire à recruter un ou plusieurs agents contractuels, **pour un maximum de DIX (10) équivalent temps plein par an**, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions prévues à l'article L. 332-23 du code général de la fonction publique.

La rémunération s'effectuera par référence aux grilles indiciaires afférentes à la catégorie C des filières technique, animation et administrative. Il sera pris en compte la technicité de la mission, les diplômes obtenus et le parcours professionnel.

Ces agents seront éligibles au régime indemnitaire dans les limites applicables au personnel permanent et sur attribution individuelle du Maire.

Les dépenses correspondantes sont inscrites au chapitre 012 du budget primitif.

Après avis de la commission Affaires Générales et Personnel réunis le mercredi 22 avril dernier, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à recruter des agents non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions prévues ci-dessus et à signer tous les actes relatifs à ces recrutements.

2. Recrutements de contractuels pour faire face aux besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité (Article L.332-23-2°)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.2, L.7 et L.332-23 ;
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
Vu la délibération relative au régime indemnitaire n° 2022.06.03 du 15 novembre 2022 ;
Vu le tableau des effectifs ;

Les collectivités locales peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents, afin de faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (sur la base de l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique).

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 6 mois pendant une même période de 12 mois.

Compte tenu de surcroît d'activités pour faire face aux besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité au sein des services suivants : Services techniques (espaces verts, animations saisonnières...), Champa'Loisirs (extrascolaire), Musée, Événementiel et accueil de la Mairie, il est proposé d'autoriser le Maire à recruter plusieurs agents contractuels, **pour un maximum de QUARANTE (40) équivalent temps plein par an**, pour faire face aux besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité dans les conditions prévues à l'article L. 332-23 du code général de la fonction publique.

La rémunération s'effectuera par référence aux grilles indiciaires afférentes à la catégorie C des filières technique, animation et administrative.

Les dépenses correspondantes sont inscrites au chapitre 012 du budget primitif.

Après avis de la commission Affaires Générales et Personnel réunis le mercredi 22 avril dernier, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le Maire à recruter des agents non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions prévues ci-dessus et à signer tous les actes relatifs à ces recrutements.

3. Recrutements de vacataires

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique,

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Pour recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel la commune,
- rémunération attachée à l'acte.

Après avis de la commission Affaires Générales et Personnel réunis le mercredi 22 avril dernier, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- recruter **QUINZE (15)** vacataires (équivalent temps plein) pour effectuer des missions ponctuelles et déterminées au sein des services municipaux et pour la période du 06 mai 2026 au 31 décembre 2026.
- valider que chaque vacation soit rémunérée comme suit :
- sur la base des forfaits suivants pour les services concernés :

Services concernés par les forfaits	forfaits en vigueur
Champa'Loisirs : Extrascolaire	Selon la délibération du 27 juin 2023 n°2023.05.07
Ecole de musique : Jury	50 € par service + frais de déplacement aller/retour entre le domicile et le lieu d'exécution de la mission (0,40€ par km)
Ecole de musique : Concerts, défilés	60 € par service + frais de déplacement aller/retour entre le domicile et le lieu d'exécution de la mission (0,40€ par km)

- ou sur la base d'un taux horaire correspondant à l'indice majoré 366 pour les services non-concernés par les forfaits.

Après avis de la commission Affaires Générales et Personnel réunis le mercredi 22 avril dernier, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le Maire à recruter des agents vacataires dans les conditions prévues ci-dessus et à signer tous les actes relatifs à ces recrutements.

Cette fois, c'est pour donner mandat au Maire pour recruter des contractuels pour des accroissements temporaires d'activités, saisonniers ou vacataires.

Les collectivités locales peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L.332-23 du code général de la fonction publique, afin de faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité. Elles peuvent également recruter des vacataires pour effectuer des missions ponctuelles et déterminées au sein des services municipaux. Afin d'assurer la continuité des services, notamment l'été, en raison des congés, la commune est amenée à procéder à de tels recrutements.

En fait, nous vous demandons l'autorisation de recruter des contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, pour que le Maire puisse recruter l'équivalent de 10 équivalents temps plein par an, en sachant que ces contrats ne peuvent pas dépasser 12 mois sur une période consécutive de 18 mois. Ces contrats sont en général utilisés pour faire le joint entre le départ d'un agent et le recrutement définitif d'un autre. On n'a pas besoin de passer la création du poste en Conseil municipal, donc cela permet de faire la transition. Il est important que le Maire ait cette délégation pour aller vite, car s'il faut à chaque fois attendre un mois d'avoir le Conseil municipal pour l'autoriser à signer un contrat, c'est compliqué. Et, les trésoreries sont aujourd'hui de plus en plus demandeuses des délibérations. Elles sont de plus en plus vigilantes. C'est pourquoi, en début de mandat, on vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à recruter l'équivalent de 10 équivalents temps plein par an. On a calculé avec Sandy que c'est à peu près, voire un peu plus large que ce qui se fait. Donc, l'équivalent de 10 équivalents temps plein par an pour les accroissements et 40 équivalents temps plein par an pour faire face aux besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité. Là, ce sera vraiment sur des contrats d'été (les petits contrats). De toute façon, ces contrats ne peuvent pas excéder 6 mois sur une période de 12 mois. C'est surtout Champa'Loisirs et l'école de musique qui ont besoin de recruter des vacataires pour exécuter des actes déterminés, courts dans le temps, avec une rémunération attachée à l'acte. La rémunération avait été fixée il y a quelques années, en 2023, sur la base de forfaits : 50 € par service + frais de déplacement pour les jurys de l'école de musique et 60 € par service + frais de déplacement pour les concerts et les défilés. Pour tous les autres, ce serait une rémunération sur la base d'un taux horaire correspondant à l'indice majoré 366, c'est-à-dire le plus bas de la fonction publique (en dessous du SMIC).

C'est simplement pour faciliter la continuité des services et ne pas être embêté par des problématiques de délibérations. Mais, ce sont des emplois non permanents qui ne sont pas appelés à durer. Ce sont des choses courtes dans le temps.

Avez-vous des questions ? (*Néant*)

Après avis de la commission Affaires Générales et Personne, réunis le mercredi 22 avril dernier, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le Maire à recruter des agents vacataires, en accroissement saisonnier et en accroissement temporaire d'activités, dans les conditions prévues ci-dessus et à signer tous les actes relatifs à ces recrutements.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Merci.

M. le Maire.- Merci Véronique.

8. Subvention éclairage public SIDEC

M. le Maire.- Cinquième commission : Urbanisme, Travaux et Habitat.
Je donne la parole à Monsieur David DUSSOUILLEZ, qui est représentant au SIDEC.

M. Dussouillez.- Bien, merci

Une subvention peut être allouée par le SIDEC aux communes urbaines à hauteur de 20 % du montant des travaux d'éclairage public réalisés au cours de l'année 2026. Cette subvention est néanmoins plafonnée. Pour Champagnole, le montant maximum de la subvention 2026 est évalué à 6 317 €. Une convention fixe les conditions d'attribution de cette subvention. Le versement s'effectuera en fin d'année sur la base de la justification des factures acquittées.

Il est demandé au Conseil municipal de solliciter une subvention de 20 % au SIDEC dans la limite de 6 317 €, dans le cadre du programme d'éclairage public 2026, d'approuver la convention correspondante et d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Je crois qu'on avait eu cette somme l'année dernière.

M. le Maire.- Oui, c'est tous les ans.

M. Dussouillez.- Enfin, la somme maximum. Est-ce que vous avez des questions ?
(*Néant*)

Des votes contre cette subvention ? Des abstentions peut-être ? Merci.

M. le Maire.- Merci David.

De toute façon, vu le nombre de candélabres qu'on change chaque année le long des rues pour passer en LED, on investit largement plus que le plafond.

9. Vente de l'ancienne école Hubert Reeves

M. le Maire.- La commune est propriétaire de l'ancienne école Hubert Reeves, situé rue du Colonel Gruyer.

Ce bâtiment étant inutilisé depuis la construction de la nouvelle école Hubert Reeves, il a été décidé de le mettre en vente.

Le bien à acquérir est une emprise de terrain de 5 125 m² à prélever de la parcelle AI 308 (d'une superficie totale de 6 615m²) où se trouve le bâtiment de l'ancienne école Hubert Reeves.

La commune envisage la cession sur une emprise réduite par rapport à la parcelle d'origine afin de conserver la gestion d'arbres qui y sont implantés.

Le bâtiment comporte une surface d'environ 1240 m² bâtis répartis en :

- un sous-sol
- un rez-de-chaussée
- un étage

Pour la mise en vente de ce bien, la commune a publié un appel à manifestation d'intérêt pour une réponse le 18 décembre 2025.

L'objectif de cet appel à manifestation d'intérêt est de céder le bien à un opérateur public ou privé en vue de développer un projet relatif à l'habitat, selon les conditions prévues dans le dossier de consultation.

Deux offres ont été reçues par la commune.

L'une des offres était irrégulière puisqu'elle ne présentait pas la majorité des pièces demandées et ne peut donc pas être analysée.

Après analyse, il apparaît que la seule offre recevable reçue répond aux critères de sélection.

Il s'agit de la SAS PJ IMMO qui a remis une offre d'achat d'un montant de 118 200 € HT.

Leur projet consiste à découper le bâtiment en 8 lots afin de pouvoir créer une vingtaine de logements du T2 au T5. Les travaux portés par l'investisseur sont la séparation physique et la viabilisation des lots afin de pouvoir les vendre aux futurs acquéreurs qui devront réaliser les travaux d'aménagement des logements.

L'offre d'achat est inférieure à l'estimation des Domaines (128 000 € HT) mais dans la marge des +/- 10 %.

Il convient de se prononcer sur cette cession, les frais étant à la charge des acquéreurs.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette vente dans les conditions énoncées et autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Vous voyez tous où est l'ancienne école des Combettes ? On a un petit plan. On va s'aider de l'emprise en bleu. On fait une espèce d'échancrure dans la cour, car si l'on fait, un jour, une liaison qui peut rejoindre, en passant par EDF, l'avenue Jean Jaurès. À noter qu'on reste propriétaire des arbres tout autour. Les arbres seront toujours entretenus par la ville et seront dans le patrimoine communal.

Ce bâtiment était inutilisé depuis un moment. C'était l'école Hubert Reeves qui a été reconstruite sur l'annexe du stade. Le bien a une emprise de 5 125 m², à prélever de la parcelle AI 308. On retrouve les anciens bâtiments de l'école. Il y a un sous-sol (en partie), un rez-de-chaussée et un étage.

Pour la mise en vente de ce bien, la commune a publié un appel à manifestation d'intérêt pour une réponse le 18 décembre 2025. On a eu deux réponses, dont l'une n'était pas complète. C'était un peu n'importe quoi. En tout cas, on ne savait pas trop ce qu'ils voulaient faire. Il n'y avait aucune précision, alors qu'on en demandait. Et, on a eu une bonne offre. Il s'agit de la SAS PJ IMMO qui a remis une offre d'achat d'un montant de 118 200 € HT. Sachant que l'estimation du domaine était de 128 000 € HT, avec une marge de +/- 10 %, avec les 118 200 € nous sommes dedans. On aurait pu passer outre si on l'avait souhaité. D'ailleurs, on avait eu une offre auparavant de 78 000 € pour laquelle j'avais dit non parce que j'estimais que c'était trop bas. J'ai bien regretté, mais heureusement que l'on a retrouvé quelqu'un.

Les porteurs de projet veulent faire 20 logements du T2 au T5, avec des T5 de quasiment 120 m² donc des grands logements dont on a besoin à Champagnole. Les travaux portés par l'investisseur sont la séparation physique et la viabilisation des lots afin de pouvoir les vendre aux futurs acquéreurs qui devront réaliser les travaux d'aménagement des logements. C'est-à-dire que c'est à terminer. Ce sont plutôt des logements qui vont se vendre quelques centaines d'euros le mètre carré. C'est bien en dessous de 1 000 €/m². Cela permet aux « hyper bricoleurs » de terminer leur logement, etc. Il y en a aussi à moindre coût, ce qui peut être tout à fait intéressant. Ils vont peut-être en garder deux ou trois pour les terminer et les mettre en location. Autrement, tout sera à la vente. Ils nous proposent d'acheter l'ensemble 118 200 € H.T. Ce seront donc des logements à terminer.

S'ils nous en donnent 118 200 €, c'est bien. Ce n'est pas un château... Je ne sais pas si vous passez devant de temps en temps, mais cela commence à être salement dégradé. En revanche, c'est du solide, avec une maçonnerie solide, mais il faudra boucher quelques fenêtres car il y en a un peu trop. C'est une construction de la fin des années 60' / début des années 70' à peu près. Je ne sais pas l'année exacte de la construction. Le toit est en excellent état. Il est en aluminium. C'est surprenant, mais c'est comme ça. Il est donc tout bon, tout neuf. C'est peut-être ce qui vaut le plus cher dans le bâtiment... Tout est à refaire complètement.

Des questions sur ce bâtiment ?

M. Verjus.- Est-ce qu'on connaît la SAS PJ IMMO ? D'où viennent-ils ?

M. le Maire.- Oui, de Champagnole. C'est Julien COLOMBATTO pour ceux qui connaissent, dit « Cali ».

Oui ?

Mme Schneider.- Merci Monsieur le Maire. Je voulais savoir si l'on avait une date d'échéance de livraison du projet. Ou, peut-être qu'il y aura plusieurs dates de livraisons selon un échéancier.

M. le Maire.- Je pense à peu près à un an de travaux. Ça va assez vite vu qu'ils ne vont pas au bout. Tout restera à être construit à l'intérieur. Je vous dis qu'il y a Julien, mais il a également un associé dont j'ai perdu le nom (il n'est pas de Champagnole). Ils sont deux.

M. Poux.- Guy, quand tu dis qu'ils ne vont pas au bout des travaux, cela veut dire qu'il y aura les quatre murs, la porte d'entrée et les fenêtres posées, et que tout le reste est à réaliser ?

M. le Maire.- Oui.

M. Poux.- Les communs seront faits, etc. Tout est fait à l'exception des appartements à finir.

M. le Maire.- Oui. Les communs, forcément.

M. Poux.- C'est compris dans le prix de vente de l'appartement ?

M. le Maire.- Oui, oui. Bien sûr. Sinon, ce n'est pas possible.

M. Grenier.- Doit-on vider le bâtiment avant ?

M. le Maire.- Non, on le vend en l'état. Il n'y a pas non plus énormément d'amiante. Il y en a comme partout dans les colles de faïences, etc. Au sol, cela doit être du carrelage. Ce n'est pas un bâtiment qui était énormément amianté. Ils ont fait un *business plan*.

Des questions ? (*Néant*)

Les investisseurs, donc Julien, je le connais depuis sa tendre enfance.

D'autres questions ? (*Néant*)

Voilà enfin des logements. En plus à Champagnole, on en manque donc, j'espère que c'est ceux qui vont arriver en premier.

Pas de question, je mets au vote.

Pour la vente à la SAS PJ IMMO à 118 200 € HT, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci.

10. Marché de travaux : aménagement du lotissement Le Bas d'Eclesche 2

M. le Maire.- Dans le cadre de la politique de développement de l'habitat, la commune de Champagnole va procéder à l'aménagement d'un nouveau lotissement : Le Bas d'Eclesche 2.

Pour ce projet, une consultation a été lancée en procédure adaptée pour les marchés de travaux, comprenant 2 lots :

- Lot 1 : terrassement – réseaux humides
- Lot 2 : voirie – espaces verts

Après analyse au vu des critères d'attribution et détermination des offres les mieux-disantes, les entreprises retenues sont les suivantes :

<u>Désignation</u>	<u>Entreprise retenue</u>	<u>Montant HT</u>
Lot 1 – terrassement – réseaux humides	BENETRUY	108 997,10 €
Lot 2 – voirie – espaces verts	EUROVIA	49 497,80 €
TOTAL		158 494,90 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver ces travaux et d'autoriser le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues ainsi que toutes les pièces nécessaires à ce marché.

On a un petit plan de masse du lotissement.

Il y a donc 10 lots, dont le lot 6 qui est plus grand que les autres (on peut y faire une maison jumelée). En haut, vous voyez la véloroute. C'est vers le croisement avec le chemin de Provelle qui va sur la ZAC et qui sort par un carrefour en dessous du rond-point de la route de Crotenay, au-dessus du Bon Accueil.

Comme vous pouvez le voir, il y a 10 parcelles pour 11 maisons. On a fait un appel d'offres à deux lots pour les travaux pour faire ce lotissement. C'est un terrain qui appartenait depuis longtemps à la commune et qui n'avait jamais été loti. Je ne sais pas pourquoi. Je pensais que ce n'était pas un bon, mais on a fait des sondages et, finalement, ça va. Ce n'est pas mauvais.

On a un lot 1 (terrassement – réseaux humides) qui sera attribué à l'entreprise BENETRUY pour 108 997,10 € H.T. et le lot 2 (voirie – espaces verts) à l'entreprise EUROVIA pour 49 497,80 € H.T., soit un total pour les deux lots de 158 494,90 € H.T.

Il faudra déterminer le prix de vente des terrains ultérieurement. Il y a des chances que ce soit de l'ordre de 50 €/m². Je ne veux pas qu'on vende des terrains chers à Champagnole. J'y tiens absolument. D'ailleurs, je pense que vous aussi vous allez me suivre là-dessus, parce que je tiens vraiment à ce que des gens qui ont deux salaires Champagnolais ou français, c'est-à-dire qui ne travaillent pas en Suisse... Je tiens aussi à ce que les gens qui travaillent en France, avec deux salaires français, aient les moyens de construire leur maison. Si les terrains sont vendus trop cher, il n'y a plus d'argent ensuite pour construire la maison. Celui qui a admettons 300 000 € pour faire le tout, s'il dépense déjà 100 000 € dans le terrain, il ne reste plus que 200 000 € alors que s'il ne dépense que 40 000 € pour 600/700 m² à 50 €/m² + les frais de notaire, il lui reste 260 000 €. Et avec 260 000 €, on ne fait pas du tout la même maison qu'avec 200 000 €. Je tiens à ce que tout le monde puisse encore construire à Champagnole.

Dans certaines communes du Haut-Jura ou du Haut-Doubs, ceux qui n'ont pas deux salaires suisses n'ont plus les moyens de bâtir. Je ne tiens pas du tout à ce que cela devienne comme ça à Champagnole. C'est pour ça que je tiens à maintenir un niveau au mètre carré bas.

Cela en fait sourire certains, peut-être, mais c'est comme ça. Je tiens à ce que les Champagnolais puissent encore bâtir à Champagnole. N'oubliez pas une chose : pour les finances de la ville, une maison... la taxe foncière est établie non pas selon le prix du terrain, mais selon la valeur de la maison.

Il vaut mieux parfois vendre des parcelles à perte dans un lotissement. C'est vite récupéré parce qu'une maison rapporte à peu près 1 000 € par an. Là, il y en aura 10/12 donc cela fait 12 000 €/an. Si un lotissement coûte parfois un peu plus que n'est vendu le prix du terrain, c'est très vite récupéré avec la taxe foncière. Je tiens donc à ce que nos Champagnolais puissent continuer à bâtir leurs maisons à Champagnole.

Oui, Didier ?

M. Verjus.- On n'a pas vu passer les surfaces des terrains. Y aurait-il des exemples ?

M. le Maire.- Ce sont des petites parcelles. De toute façon, maintenant, vous savez bien qu'on n'a plus le droit de faire des parcelles immenses. C'est terminé.

Quand il faut sortir la tondeuse, c'est toujours trop grand de toute façon.

Les parcelles vont de 424 à 1 355 m², mais ce sont plutôt des 400/500 m². Il en faut pour tout le monde.

La bande grisée est une zone qu'on appelle non ædificandi. Il ne faut pas construire dessus parce qu'il y a des canalisations souterraines. Il y a tout l'assainissement pluvial, principalement de la ZAC. Les maisons doivent donc être construites aux endroits sans hachure sur le plan.

C'est bête, mais il y a quelques décennies en arrière, on a vendu deux petits bouts de parcelles... C'est bête. On ne va pas les reprendre maintenant. C'est pour ça que la parcelle 2 est petite.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Pour l'instant, on délibère sur les entreprises. Ce sont des entreprises qui ont pignon sur rue, qu'on connaît bien. Sans problème.

Pas de question pour l'attribution de ces marchés. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci beaucoup.

11. Convention ENEDIS – impasse des Fourches

M. le Maire.- Dans le cadre de l'aménagement de la rue Gédéon David et de l'impasse des Fourches, un ouvrage aérien électrique doit être déplacé sur une parcelle de la commune de Champagnole.

Il est nécessaire de signer une convention avec ENEDIS pour autoriser l'implantation de 2 supports, de 4 ancrages sur la parcelle AV n° 65 et d'ouvrages aériens d'une longueur d'environ 90 mètres au-dessus de cette parcelle située impasse des Fourches.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'établissement de cette convention avec ENEDIS. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Il s'agit de déplacer des poteaux qui nous gênent, en plus. Il faut déplacer deux poteaux qui se trouvent sur le domaine communal. Il s'agit des poteaux 2 et 3 qui seront ramenés en limite de propriété afin qu'ils ne nous gênent pas.

Vu que l'on va aménager cette impasse des Fourches cette année, on va faire la rue Gédéon David depuis le carrefour qui n'en est pas un, en montant jusqu'à la rue Voltaire. On va également faire l'impasse des Fourches et bien séparer matériellement la voie verte de cette impasse.

Vous voyez sur le plan :

Il y a un espace pour traverser au niveau du carrefour, en beige. Après, ce sera la suite de la voie verte, il faudra retraverser la petite route. L'impasse des Fourches étant une impasse, elle sera bouchée matériellement au bout. On va donc séparer, avec des bordures des trottoirs, parce que maintenant, entre l'impasse et la voie verte qui est déjà faite en enrobé, on ne sait pas trop qui est où et les voitures passent plutôt sur la voie verte. On y crée également du stationnement. Mais, il se trouve qu'au milieu de l'impasse des Fourches, il y a des poteaux. Ils sont là. Comme on n'y fait pas pour que ça dure 15 jours, on déplace les poteaux donc ENEDIS nous demande l'autorisation de les bouger sur le domaine communal. Oui, bien sûr, c'est nous qui demandons à ce qu'ils les enlèvent. En plus, ce sera gratuit parce qu'ils sont au milieu de la route. Ils n'ont rien à y faire. La voie verte rejoindra donc vers l'ancienne DDE, vers le hangar à sel.

Ce sera le premier aménagement de l'année.

On fera un trottoir côté gauche, en descendant. On n'a pas la largeur. Comme on est en milieu contraint parce qu'il y a des propriétés tout autour, on ne fait qu'un trottoir, mais un bon trottoir suffisamment large. En faire deux petits ne sert pas à grand-chose. Il faut quand même que les gens qui passent en poussette puissent passer correctement. Là, il y aura l'abri-bus et le bus s'arrêtera là. On a la rue Ambroise Croizat qui rejoint la rue Stephen Pichon, qui est en sens unique dans l'autre sens. L'association Champagnole à Bicyclette nous demande également de mettre des bandes cyclables de chaque côté. Ce sera juste de la peinture donc ce n'est pas conséquent. En revanche, on va faire les travaux du passage...

J'ai écrit à la Communauté de Communes pour demander une subvention pour les liaisons douces que l'on va faire parce que c'est quand même un peu de leur ressort. On va également écrire à Éloïse au Département, parce que ça s'inscrit également dans la grande traversée de Champagnole. Tu peux en parler mieux que moi si tu le souhaites, Éloïse.

Il y a la voie verte qui arrive d'un côté puis ils souhaitent monter sur le Haut-Jura. Mais, au milieu, il y a Champagnole. Vous passez comment ? En saut de puce ? Comment fait-on ? Il va bien falloir aussi nous donner un peu d'argent. On va faire un dossier. On ne pourra pas faire subventionner toutes nos voies cyclables et je ne suis pas non plus pour tout faire payer, parce que ce serait peut-être trop long. Je préfère qu'on avance de manière plus soutenue que ce qui était prévu par le Département. Je ne sais pas.

Ce sera donc la première section de voie verte qu'on va faire pour compléter notre plan de liaison douce à Champagnole. Le but étant que quelqu'un du Bas-Jura puisse monter dans le Haut-Jura en montant par la voie du tram' et qu'un gamin qui habite au bout de la ZAC puisse aller au collège ou à la piscine en vélo sur des voies sécurisées. Il y a aussi des transversales. Il n'y a pas que ça, mais on va dire que c'est l'axe principal. On commence à faire un morceau dès ce début d'année, parce que le projet est déjà près. On a quelques autres projets qui sont également prêts. Certains seront faciles à faire comme interdire les voitures dans le tram'. Ce n'est pas compliqué ça. Quand j'étais gamin en vélo, il y avait une barrière au milieu, mais on pouvait passer

à côté. Mais pas en auto. D'ailleurs, l'ancienne route du tram', allée de la résistance, il y a également une barrière au milieu. Il faut peut-être l'aménager différemment, car certains tapent parfois la barrière en vélo... Ça arrive !

Cela nous permet de vous présenter ce projet fait en interne par les services techniques, sous la bienveillance de son chef Flavien. J'amène ma petite touche aussi de temps à autre, car ça a quand même été mon métier de faire des routes.

Voilà pourquoi ENEDIS nous demande d'enlever ces deux poteaux qui se trouvent au milieu de la route que nous ferons toute neuve afin d'équiper ce quartier et de poursuivre notre plan de piste cyclable à Champagnole. Ce n'est pas la peine que je vous lise dans le détail, vous avez compris. J'ai été suffisamment clair.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Qui est contre la convention ENEDIS ? Qui s'abstient ?

Merci beaucoup.

On va lancer l'appel d'offres pour les travaux incessamment sous peu.

M. Delfau.- C'est en cours.

M. le Maire.- C'est parti. On n'a pas le temps de se retourner que c'est déjà fait aux services techniques.

12. Étude de revitalisation du centre-ville : demande de subvention

M. le Maire.- Par délibération en date du 14 décembre 2023, la commune a approuvé l'adhésion au dispositif régional « Centralités rurales en Région » (C2R) qui vise à soutenir les bourgs centres.

La Ville de Champagnole est définie comme une centralité sur le territoire et bénéficie donc d'une enveloppe de 200 000 € dans le but de réaliser et animer un projet global stratégique de revitalisation.

C'est dans ce cadre que la commune de Champagnole lance une étude de revitalisation afin d'établir un diagnostic à partir duquel sera élaborée une stratégie de revitalisation du centre-bourg.

Pour cela, une consultation a été lancée en procédure adaptée pour les marchés de prestations intellectuelles.

Après analyse des offres, le groupe SCET (Citadia) a été retenu pour un montant de 41 475 € HT soit 49 770 € TTC.

Cette étude s'inscrit dans le cadre du dispositif d'accompagnement de la Région (C2R) et peut donc bénéficier d'une subvention régionale à hauteur de 80%.

Il est donc proposé de solliciter une aide dans le cadre de ce dispositif pour l'étude de revitalisation de la commune.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses

<u>Intitulé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Montant TTC</u>
Etude de revitalisation	41 475,00 €	49 770,00 €
TOTAL	41 475,00 €	49 770,00 €

Recettes

<u>Financier</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Montant TTC</u>	<u>Taux</u>
Région Bourgogne Franche-Comté	33 180,00 €	39 816,00 €	80 %
Autofinancement Ville de Champagnole	8 295,00 €	9 954,00 €	20 %
TOTAL	41 475,00 €	49 770,00 €	100 %

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement présenté (dont l'autofinancement et son éventuelle majoration) et de solliciter la subvention dans le cadre du dispositif « Centralités rurales en Région » de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Vous voudrez bien autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

J'étais sceptique au départ, mais finalement, et c'est souvent comme ça, il faut faire une étude pour avoir droit à de l'argent même au risque d'enfoncer quelques portes ouvertes. Ce sont souvent les conditions de la Région.

On a donc pris une délibération en date du 14 décembre 2023. La commune a approuvé l'adhésion au dispositif régional « Centralités rurales en Région » (C2R) qui vise à soutenir les bourgs centres. On a délibéré pour participer. Il faut faire une étude qui va monter à 49 770 € TTC, par le groupe SCET (Citadia). Pour ceux qui étaient au Conseil avant, il s'agit du bureau d'études qui a fait le PLUi de la Communauté de Communes et qui nous a fait l'étude des Combettes. L'étude des Combettes est fort intéressante et englobe tout le quartier ainsi que l'ancien stade Léo Lagrange. Ce n'était pas forcément le bureau d'études le moins cher. Je crois que ça montait à 176 000 €. Très haut. D'autres en demandaient 25 000 €, mais ils ne faisaient rien. Là, on connaît.

L'étude porte principalement sur le centre-ville, sur le logement et le commerce. Avec Michèle GIROD, nous nous sommes déjà rendus à la Chambre de Commerce et d'Industrie pour discuter avec eux, pour savoir sur le commerce au centre-ville... En fait, on aura une enveloppe globale de 200 000 € dont font partie ces 49 770 €. Ils sont donc financés par la Région à hauteur de 80 %.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses

<u>Intitulé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Montant TTC</u>
Étude de revitalisation	41 475,00 €	49 770,00 €
TOTAL	41 475,00 €	49 770,00 €

Recettes

<u>Financier</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Montant TTC</u>	<u>Taux</u>
Région Bourgogne Franche-Comté	33 180,00 €	39 816,00 €	80 %
Autofinancement Ville de Champagnole	8 295,00 €	9 954,00 €	20 %
TOTAL	41 475,00 €	49 770,00 €	100 %

L'autofinancement de la ville va monter à 8 295 € H.T. Sachant qu'on est en section d'investissement, on va récupérer presque toute la TVA. Presque, car Bercy en prend un peu. Bercy a besoin d'argent. La Région Bourgogne Franche-Comté va donner 33 180 €. L'opération ne va pas coûter cher même si, on ne sait pas, il y aura peut-être une idée lumineuse. Parfois, c'est bien aussi qu'il y ait un regard extérieur. On avait fait une étude il y a quelques années, mais qui n'est plus valable, au niveau du logement, parce qu'il y en avait 150 de vacants dans la boucle centre-ville à l'époque. Maintenant, je suis sûr et certain qu'il y en a moins de 150, parce qu'il y a quand même pas mal de volets qui se sont réouverts. Il suffit aussi de voir les voitures la nuit dans l'avenue de la République. Il n'y en avait plus avant. Maintenant, il y a plein de voitures la nuit dans la grande rue et s'il y a des voitures, c'est qu'il y a des gens qui y habitent. C'est la preuve qu'il y a quand même beaucoup plus de logements d'ouverts. Il y a du Airbnb aussi.

On aura donc une nouvelle étude sur le logement et également sur le commerce, qui est le principal, voire sur le stationnement, etc., de l'avenue de la République. Voilà pourquoi je vous propose qu'on prenne ce cabinet d'études. Cela représente un quart de l'enveloppe, mais c'est la condition sinequanone. Il n'y a pas le choix, mais on aura encore 150 000 € de bon à tirer pour faire du boulot sur le secteur considéré. Ce qu'on en fera, je ne sais pas, cela dépendra aussi du résultat de l'étude.

M. Poux.- Et s'il n'y a pas de bonnes idées ?

M. le Maire.- Il y en aura. Ne t'inquiète pas. Et s'ils n'en ont pas, nous en aurons.

M. Poux.- Sur combien de temps partent-ils ?

M. le Maire.- Ce sera sur 2 ans à peu près. Il n'y a pas de délai. L'étude, il y en a pour quelques mois. Ce n'est pas très long. Ce sont des gens qui connaissent déjà Champagnole. Je ne parle pas des travaux.

M. Poux.- Je parle vraiment de l'étude. Combien de temps cela va-t-il prendre ?

M. le Maire.- On l'aura cet automne, à peu près. Un peu plus. Je suis toujours optimiste, toujours du côté du verre à moitié plein. De toute façon, dès qu'on aura l'étude, ce sera présenté en commission d'urbanisme et devant cette noble assemblée. Oui, parce que voter des sous pour faire une étude, on va quand même vous amener les résultats. C'est quand même la moindre des choses.

Avez-vous des questions ? Pas de question ? (*Néant*)

Je mets au vote.

Pour cette étude, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci beaucoup.

13. Désignation des représentants au COPIL de la convention de partenariat pour le développement du projet photovoltaïque sur l'ancienne carrière du Mont Rivet

M. le Maire.- Une convention de partenariat a été signée en date du 17/06/2024, pour le développement d'un projet Photovoltaïque sur la commune de Champagnole. Cette convention de partenariat préfigure les axes principaux de développement du projet et définit la gouvernance du partenariat, notamment via un comité de pilotage et un contrôle étroit de la société de projet par la commune.

Le Comité de Pilotage se réunit pour décider des suites et mesures à prendre pour le Projet et le Partenariat au fil de son état d'avancement.

Pour les besoins du projet, doivent être désignés :

➤ Pour le comité de pilotage (COPIL) : deux représentants de la Commune.

Il est proposé de désigner Guy SAILLARD et Pascal TISSOT comme représentants de la commune au sein du Comité de Pilotage de la SEM ENR.

C'est dans la carrière et sur la roche autour. Il s'agit d'un projet qui a déjà été présenté au précédent Conseil municipal.

Une convention de partenariat a été signée en date du 17/06/2024 pour le développement d'un projet photovoltaïque sur la commune de Champagnole. Cette convention de partenariat préfigure les axes principaux de développement du projet et définit la gouvernance du partenariat, notamment via un comité de pilotage et un contrôle étroit de la société de projet par la commune.

On avait deux représentants de la commune, Arnaud et moi, mais il faut qu'on en renomme deux. Je vous propose d'y rester parce que c'est moi qui m'occupe également de la régie électrique. Avec qui ?

M. Dussouillez.- Moi.

M. le Maire.- Vous avez Pascal TISSOT. Il va discuter avec David DUSSOUILLEZ, parce qu'il est délégué au SIDEC.

M. Dussouillez.- La SEM ENR fait partie du SIDEC.

M. le Maire.- Oui, dans la SEM ENR, il y a le SIDEC du Jura et l'équivalent du SIDEC de la région Parisienne dans cette SEM que l'on a monté. En gros, la commune de Champagnole à 35 %, le SIDEC a 35 % et il y a une SEM parisienne qui apporte aussi énormément de compétences, parce qu'ils en ont fait énormément. Ça commence à être complet par là-bas. Ils apportent toutes leurs compétences. On a donc deux SIDEC, en gros (le SIDEC parisien et le SIDEC du Jura), et la commune de Champagnole.

Je vous propose donc que David et moi soyons les représentants.

Oui ?

M. Tribut.- Est-ce qu'il y a eu une consultation publique sur ce projet ?

M. le Maire.- Une consultation publique va être faite après. On a fait une étude quatre saisons sur ce projet. On a fait tout ce qui doit être fait. On a retiré des endroits où l'on veut mettre les panneaux photovoltaïques, partout où il y a eu quelque chose, quoi que ce soit, au niveau environnemental, c'est-à-dire que s'il y a un lézard... on appelle ça une prairie sèche. Si c'est un coin aride qui a de l'intérêt, parce que ça peut en avoir... quand ce n'est qu'une dalle de roche et qu'il n'y a rien du tout... On a tout retiré. On a retiré les eaux humides, les zones où les batraciens hibernent... On a tout retiré. Après, comme tout projet photovoltaïque, de toute façon, ce n'est pas nous qui signons le permis de construire, c'est le Préfet.

S'il va y avoir... je pense... une consultation. De toute façon, il va y avoir un dépôt de permis de construire. Tout permis de construire, une fois qu'il est approuvé, est consultable et opposable aux tiers, etc. Encore une fois, ce n'est pas qui le signons, c'est le Préfet.

M. Tribut.- Je pense que ce serait intéressant de demander l'avis des Champagnolais.

M. Vuillermoz.- Il y aura une consultation publique au moment où la société sera créée et lorsque le permis de construire sera déposé au nom de la société.

M. Tribut.- Mettre des panneaux solaires dans une carrière ou dans un endroit naturel, personnellement, je ne trouve pas ça très intelligent.

M. le Maire.- Chacun a le degré d'intelligence qu'il a. On n'a pas forcément le même point de vue, mon cher. Moi, je vais vous dire : si jamais dans une carrière ou un milieu naturel... Il y a mieux qu'un milieu naturel que les carrières. Déjà, il y a eu des directives de l'État qui disaient qu'il fallait mettre des panneaux photovoltaïques dans les carrières parce que ce sont des endroits dégradés. Ce ne sont pas des milieux naturels. Mais, il se trouve qu'il y a de l'eau, forcément. Il y a quelques batraciens, etc., que l'on va préserver. Au-dessus, ça avait été complètement décapé. C'est une dalle de roche où il n'y a absolument rien. Ce n'est plus un milieu naturel. Ça a été décapé à l'époque par les cimenteries quand ils voulaient agrandir la carrière. Si l'on parle du fond d'une carrière comme d'un milieu naturel, excusez-moi, mais il y a mieux comme milieu naturel.

M. Tribut.- Ce n'est pas non plus un milieu urbain, donc mettre des panneaux solaires...

M. le Maire.- Je vous le dis tout de suite : si un projet arrive à Champagnole pour mettre des panneaux solaires dans des prairies, je suis contre. En revanche, au fond d'une carrière, même l'État nous dit qu'il n'y a que ça qu'on peut en faire : mettre des panneaux photovoltaïques. On ne peut rien en faire d'autre.

Il y aura une consultation publique où chacun dira bien ce qu'il veut. J'espère que ce ne seront pas ceux qui ne sont que pour la consommation d'électricité ni pour la voiture électrique qui seront contre qu'on fasse du photovoltaïque. Au bout d'un moment, vouloir consommer que de l'électricité, ne pas vouloir d'éolienne, ne pas vouloir de panneaux photovoltaïques et ne pas vouloir de turbines dans les rivières, je ne sais plus comment on fait l'électricité. Et surtout pas de nucléaire. Je ne sais plus comment on fait. On n'en fait pas, donc on revient au charbon.

M. Tribut.- Absolument pas.

M. le Maire.- Au bout d'un moment, il faut aller au bout du bout.

M. Tribut.- Aujourd'hui, on a des milieux urbains qui peuvent accueillir des panneaux solaires. Pourquoi aller les mettre dans la nature ? Au même titre que des éoliennes, c'est pareil.

Moi, je suis un promeneur du Mont Rivel par exemple et je n'ai pas envie, quand je vais me promener et admirer la nature au Mont Rivel, de voir des panneaux solaires. C'est tout. Je pense que beaucoup de Champagnolais sont d'accord avec ça.

M. le Maire.- Il y aura une consultation. Notre PLUi a été approuvé par un organisme, le SRADDET. Il y avait Jura Nature Environnement qui siégeait. Ils ont dit qu'ils approuvaient notre PLUi, mais ils étaient contre les panneaux photovoltaïques du Mont Rivel. Mais, c'étaient des Jura Nature Environnement non Champagnolais, bien sûr.

M. Tribut.- S'ils étaient contre, c'est bien qu'il y a une raison.

M. le Maire.- Oui, bien sûr, ce sont des Dolois. En revanche, qu'on fasse des zones industrielles à Dole, sur les plus belles terres arables du Jura, ça ne gêne personne. Les écolos Dolais, ça ne les gêne pas. En revanche, pour quatre panneaux photovoltaïques, parce qu'on a réduit au minima, en haut du Mont Rivel, ça contrarie. Au bout d'un moment... On verra bien.

De toute façon, c'est le Préfet qui aura la main. Ce n'est pas nous.

J'ai parlé d'éoliennes tout à l'heure, mais je ne suis pas favorable aux éoliennes à Champagnole. N'allez pas dire des propos que je n'ai pas tenus. J'ai cité, parce qu'il y a des savants qui voulaient nous en mettre à Taravent hors de question !

M. Poux.- Sage décision.

M. le Maire.- Il ne faut pas déconner non plus.

M. Tribut.- D'où sort ce projet ? Je n'étais pas là quand il a été voté.

M. le Maire.- D'où sort-il ? Il a quelques années déjà. C'est la SEM qui porte le projet. La commune de Champagnole n'a pas mis d'argent dans les études. C'est la SEM qui porte les études et le SIDEC qui porte les études au niveau du financement. D'où sort-il ? Il ne sort pas d'un chapeau. Il sort d'une réflexion pour mettre des centrales photovoltaïques à des endroits déjà détériorés. Ce ne sont plus des endroits naturels. Excuse-moi pour le terme.

Après, on a le droit d'avoir chacun son opinion. Ça ne me gêne pas.

M. Tribut.- Justement, déjà détériorés... c'est une très belle montagne et je pense qu'on n'a pas à mettre des panneaux solaires là-bas. Ce n'est que mon avis. Il faut demander celui des Champagnolais.

M. le Maire.- OK, c'est ton avis. Tu as le droit d'avoir ton avis, tout à fait. Je respecte. Je n'ai pas le même avis. On a le droit aussi.

M. Tribut.- Est-ce que vous allez vous promener au Mont Rivel ?

M. le Maire.- Oui, ça fait 60 ans que j'y monte. Je suis monté à pied, en vélo et maintenant je monte en auto. Je te garantis que je connais le Mont Rivel. En revanche, je n'ai jamais croisé la Vouivre aux 3 fontaines par contre !

M. Grenier.- Juste une petite remarque : Monnet-la-Ville vient de mettre des panneaux solaires dans un site dégradé de carrières, avec le même raisonnement.

M. le Maire.- Oui, dans une gravière. Nous, c'est une carrière. Ce n'est pas pareil.

M. Grenier.- Je crois que ça leur rapportera 50 000 €/an.

M. Tribut.- Une dernière question : ça représente combien en surface de panneaux solaires, en mètres carrés ?

M. le Maire.- Cinq hectares.

M. Vuillermoz.- Je crois qu'il n'y a pas tout à fait cinq hectares. Il doit y en avoir un peu moins.

M. le Maire.- Oui, c'est moins de cinq hectares. Pas loin de cinq hectares en plusieurs bouts. Ce n'est pas d'une seule plaque. Il y a des endroits qu'on a laissés, car il y a des falaises, etc.

M. Vuillermoz.- De toute façon, tout autour de la barre rocheuse, il n'y en aura pas, car des cailloux risquent de tomber.

M. le Maire.- Tout ce qui était prairie sèche et compagnie, on a tout écarté. Partout où il y avait un risque écologique quelconque, ça a été écarté. On vous expliquera tout ça un autre jour, car je n'ai pas les plans.

L'intérêt aussi de ce projet, pourquoi il y a eu des idées sur ce secteur-là, c'est parce que le poste source n'est pas très loin, au pied du Mont Rivel afin de se raccorder. Autrement, vous prenez ce qu'ils ont fait à Picarreau... Je ne juge pas du tout le projet de Picarreau, mais ils sont venus le raccorder au poste source de Champagnole. Ils ont fait une tranchée de Picarreau à Champagnole pour raccorder le câble.

Ce qu'ils veulent faire à Crotenay, sur le terrain d'aviation, que je désapprouve complètement parce que là, on est sur un terrain bien plat, avec de la belle herbe et compagnie... Je ne vois aucun intérêt de faire du photovoltaïque à cet endroit-là. Là aussi, ils comptent venir le raccorder au poste source de Champagnole (poste ENEDIS), à l'entrée de Champagnole.

Là, c'est pour désigner deux personnes. Je suis désigné, car je suis le Président du Syndicat d'électricité Champagnolais, et Monsieur David DUSSOUILLEZ qui est représentant au SIDEC. C'est uniquement là-dessus, pas sur le bien-fondé du projet. Ce sera le Préfet qui décidera. Ensuite, chacun se fera entendre, en gueulant plus ou moins fort. Pour ou contre.

M. Tribut.- Contre !

(Rires)

M. le Maire.- Ce sera pour ou contre. Après, s'il y a des manifestations contre, je propose, ceux qui seront d'accord avec le projet, qu'on fasse une manifestation pour. Ce n'est pas courant. Il va falloir qu'on innove un peu à Champagnole.

Pour la désignation de David et moi-même à la SEM, qui est contre ? Qui s'abstient ? 3. Les autres sont pour.

Merci. Merci bien.

J'en ai terminé.

14. Attribution de subvention – 180 ans de l'Harmonie municipale

M. le Maire.- Didier VERJUS.

M. Verjus.- Les 180 ans de l'Harmonie Municipale se dérouleront à l'Oppidum le samedi 9 mai 2026, avec des concerts prévus de l'école de musique, l'Union Instrumentale de Fleurier, ainsi que l'Harmonie Municipale et Musikverein Gottmadingen.

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 3 000 €.

Les membres de la Commission Développement Culturel, réunis le 20 avril 2026, ont émis un avis favorable au versement d'une subvention d'un montant de 3 000 euros à l'Harmonie municipale à l'occasion de ses 180 ans.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'attribution de cette subvention exceptionnelle à l'Harmonie Municipale et autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 3 000 €.

Avant de passer au vote, je voudrais quand même rappeler que samedi prochain, le 9, les festivités ouvertes au public commencent à 14h et finissent tard dans la nuit. Tout se passe à l'Oppidum. Les jeunes élèves de l'école de musique commenceront à 14h30 avec des concerts, notamment la Petite Fanfare pour ne citer qu'eux. À 15h30, c'est Fleurier qui viendra jouer à l'Oppidum. Toute cet après-midi-là est ouvert au public, sans réservation. On reprend à 16h30 avec, encore une fois, des élèves de l'école de musique, mais ce sont des plus grands. Par exemple : l'atelier jazz. Il y aura une petite pause de 18h à 20h30, puis à 20h30, c'est le grand concert de l'Harmonie, accompagnée de beaucoup de musiciens. À un moment donné, ils seront à peu près 120 sur scène.

Si vous n'avez pas encore réservé votre soirée, je vous prie de le faire très rapidement. Le samedi soir, l'accueil se fera uniquement sur réservation. Les places de concerts : entrée libre, uniquement sur réservation. Pour ma part, j'ai déjà réservé. Si vous ne l'avez pas fait, il faut le faire très vite.

M. le Maire.- Y en a-t-il qui comptent venir et qui n'ont pas encore réservé ?

(Échanges croisés)

M. le Maire.- C'est important parce que les places sont vraiment hyper comptées.

M. Verjus.- Les places sont comptées parce que rétrécies. La scène étant très grande, il y aura des chaises en moins.

M. le Maire.- Les Allemands seront déjà une soixantaine, plus les comités de jumelage, etc., et les musiciens de Fleurier qui vont rester le soir. Pour ceux qui n'étaient pas au Conseil avant, Musikverein, c'est l'équivalent de l'harmonie. Gottmadingen, ce sont les Allemands. Ils sont une soixantaine (ils remplissent un grand bus). L'Harmonie de Fleurier (Suisse) sera là aussi. C'est une harmonie moins conséquente que la nôtre, ils sont à peu près 20/25. On va dire que c'est un jumelage tacite. Ce n'est pas entre les communes, mais entre les deux harmonies. Tous les ans, Champagnole va à Fleurier et Fleurier vient à Champagnole. D'ailleurs, c'est souvent que quelques

joueurs... il n'y en avait pas ce coup-là, le 14 juillet, mais on a eu des musiciens de Fleurier dans les rangs. Ou pour le 1^{er} mai, avec un policier suisse qui joue la Marseillaise avec nous. Ça m'a toujours fait rire. Un policier suisse fort sympathique. Ils seront là aussi donc ça réduit énormément le nombre de places disponibles dans l'Oppidum.

M. Grenier.- Il n'y a pas de repas ?

M. le Maire.- Non.

(Rires)

Il y a un repas le dimanche, mais il n'y a que ceux du comité de jumelage.

(Échanges croisés)

M. le Maire.- Reprenons : si jamais il y en a qui n'ont pas encore répondu à Angélique, c'est ce soir. Après, c'est fini. Ce sont des concerts de qualité. Ça ne rigole pas. Je ne sais pas s'il y en a qui n'ont jamais vu l'Harmonie...

M. Verjus.- Il y en a parmi vous qui ne viennent pas souvent. Pendant que Monsieur le Maire apportait quelques précisions, j'ai vu des doigts se lever pour les dernières inscriptions. Parfait.

On peut passer au vote de cette subvention. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Merci beaucoup pour eux.

15. Attribution de subvention – association Mêta Jura – ouvrage Mont Rivel, promenade historique et bucolique

M. le Maire.- Madame Cathy DAVID-ROUSSEAU.

Mme David-Rousseau.- Merci. L'association Mêta Jura, créée en avril 2009, a pour ambition l'étude et l'expression des Milieux, des Êtres et du Territoire de l'Arc JURAssien. L'Arc jurassien, c'est le Jura ainsi que le Jura suisse.

Connue pour ses éditions, cette association présente actuellement une vingtaine de titres à son catalogue dont le livre « *Mont Rivel, promenade historique et bucolique* ».

M. Tribut.- C'est très bucolique, je trouve.

Mme David-Rousseau.- Cet ouvrage a initialement été édité par le Centre Jurassien du Patrimoine en 2002. Il retrace les différentes occupations humaines du site à travers les âges et décrit les découvertes archéologiques qui y ont été faites et qui sont exposées au musée de Champagnole. Cet ouvrage est proposé à la vente aux visiteurs à la boutique du musée.

Mêta Jura souhaite aujourd'hui le remettre à jour, le rééditer et propose que l'édition soit signée de M. le Maire.

M. le Maire.- Ah bon ?

Mme David-Rousseau.- Ils sont venus pour ça.

M. le Maire.- Je peux le signer, mais je n'ai pas d'idées.

Mme David-Rousseau.- Pour cela, elle sollicite une aide financière de 800 €.

Dans sa séance du 20 avril 2026, la commission Développement Culturel a émis un avis favorable. Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'accorder une aide financière de 800 € à l'association Méta Jura pour la réédition de l'ouvrage sur le Mont Rivet.

Avez-vous des questions ? (*Néant*)

M. le Maire.- Certains ont déjà lu cet ouvrage ? Il est bien fait.

Mme Benoit.- Oui, il est bien.

Mme David-Rousseau.- Je crois que le coût est de 17 000 €.

Mme Schneider.- Combien d'ouvrages rééditent-ils ?

Mme David-Rousseau.- Pour 17 000 €, mais je ne sais pas combien.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Merci.

16. Approbation des 7 Comptes Financiers Uniques 2025

M. le Maire.- Nous n'avons eu que le hors-d'œuvre de ce Conseil municipal, nous allons passer au plat de résistance. Finances : Monsieur Pascal TISSOT. Prends ton élan.

Juste une petite précision : nous allons passer le Compte Financier Unique, mais avant c'était le compte administratif. Ce n'est pas une révolution, mais c'est vraiment l'un des moments les plus importants de l'année. Je le dis pour les nouveaux, Pascal va nous rendre les comptes de l'année 2025 et l'on va faire notre première décision modificative de l'année 2026. Parmi les moments importants, il y a le Débat des Orientations Budgétaires, le vote du Budget principal et tous les budgets annexes en décembre, puis on rend les comptes de l'année d'avant, car on ne les a pas en fin d'année 2025 lorsqu'on vote notre budget prévisionnel 2026. Il faut donc que le temps se fasse et se passe, puis, en avril ou en mai, généralement, on rend les comptes de l'année d'avant et l'on décide ce qu'on fait de l'argent. Car, comme nous sommes des professionnels, il nous en reste. On saura combien il reste plus ce qu'on va en faire. C'est donc un moment important de l'année au niveau budgétaire.

Vas-y mon cher Pascal.

M. Tissot.- On est parti.

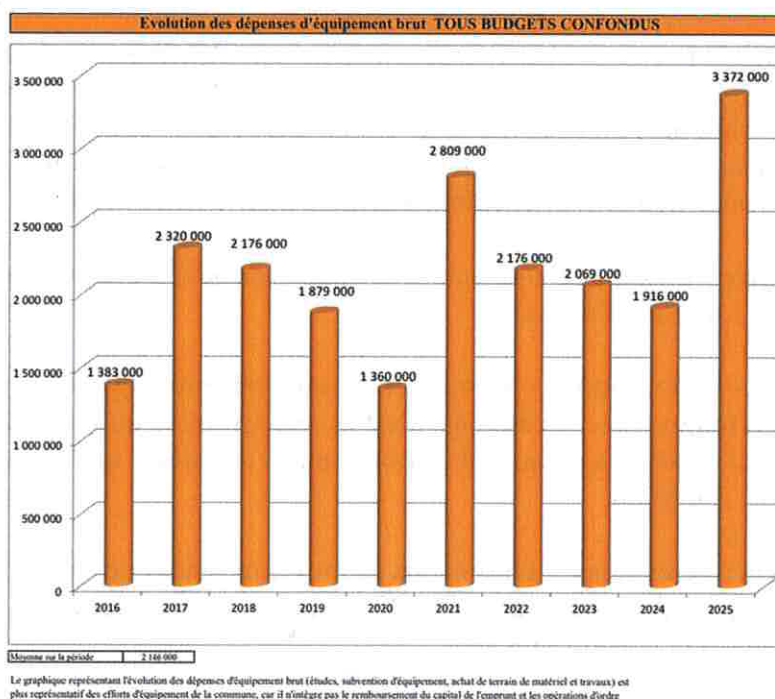
Le Compte Financier Unique correspond au bilan d'une entreprise.

Budget principal – résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2025 :

Ville de Champagne Compte administratif	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2024) (a)	Affectation de l'excédent de fonctionnement au déficit d'investissement	Résultat de l'exercice 2025 (b)	Résultat de l'exercice 2025 cumulé (a+b)	Restes à réaliser sur l'exercice 2025	Résultat de clôture 2025
Investissement	-92 640,90		-1 207 719,56	-1 300 360,46	-559 321,53	-1 859 681,99
Fonctionnement	2 473 805,59	-1 158 341,54	1 943 310,64	3 258 774,69		3 258 774,69
TOTAL	2 381 164,69	-1 158 341,54	735 591,08	1 958 414,23	-559 321,53	1 399 092,70

Le chiffre le plus intéressant est celui qui apparaît en jaune : 1 399 092,70 €, soit près de 1,4 million d'euros. Ce chiffre correspond au résultat de fonctionnement de la ville de Champagneole pour l'année 2025. Si on le rapproche du résultat de 2024 c'était 1 204 000 €. Il est nettement supérieur.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Globalement, on a une moyenne de 2 146 000 €. L'an dernier, nous avons dépassé (3,3 millions d'euros), du fait de la halle ou de la cité Javel par exemple.

Détail des dépenses d'équipement brut réalisées en 2025 :

Les chapitres 20-204-21-23 reflètent les dépenses d'équipement brut de la commune.

Compte	Libellé	Prévisions	Réalisations	%
20/204	Frais d'étude et subventions d'équipement versées	432 329,60	225 116,84 (82 874 € en 2024)	52,07
21	Achat de terrains, matériels travaux voirie	1 610 148,17	1 204 654,53 (1 265 107 € en 2024)	74,82
23	Travaux de construction de bâtiments, de voirie...	2 730 602,07	1 531 047,27 (83 378 € en 2024)	56,07
	Total des dépenses d'équipement brut	4 773 079,84	2 960 818,64 (1 431 360 € en 2024)	62,03

Soit un taux de réalisation de 62,03 % (32 % en 2024)

(et de 91,81 % avec les restes à réaliser)

Nous avons réalisé 62,03 % de nos dépenses d'équipement en 2025. En revanche, si l'on tient compte des restes à réaliser (la halle a mis un certain temps, la cité Javel est encore en cours, etc.), on réalise ce qu'on a inscrit à hauteur de 91,81 %.

Le ratio des dépenses d'équipement brut ressort à 350 € par habitant, sur une population de 8 460, contre 207 € en 2024, avec une moyenne de 413 € par habitant dans les communes de même strate.

Parmi ces dépenses, on notera notamment le fonds de concours versé à la CCCNJ pour la réfection de la rue Bazinet pour 135 436,58 €. Il s'agit d'une belle réalisation, partagée avec la Communauté de communes. Cette rue en avait vraiment besoin. Autres dépenses notables : le remplacement de la toiture des ateliers municipaux pour 253 876,80 €, qui a notamment permis de mettre des panneaux solaires, la réfection des murs intérieurs suite au sinistre à l'Oppidum pour 84 966,39 € ou encore la réfection de voiries (rue Gustave Courbet, Paul Denniger, Marcel Aymé et Leclerc) pour 106 350,24 €.

M. le Maire.- Mine de rien, toutes ces petites sommes font de l'argent au bout du bout.

M. Tissot.- On ne se rend pas compte, mais c'est vrai que ça fait beaucoup de lignes. Le tableau recense absolument toutes les lignes d'investissements. On retrouve également le remplacement du plafond lumineux (avenue de la république) pour 92 028,83 € ; une grande satisfaction. Les gens étaient très contents. On retrouve également la réhabilitation de la cité Javel pour 495 979,48 € ainsi que la construction de la halle pour 1 032 356,20 €.

M. le Maire.- En sachant que pour la cité Javel, ça ne représente même pas la moitié. On va finir en gros à 1,3 million d'euros.

M. Tissot.- Enfin, comme on était bien financièrement et qu'on avait la possibilité de le faire, ce qui n'a pas toujours été le cas, mais c'est la seule solution qu'on avait en fait, on a acheté des parts sociales. Il faudrait ajouter 152 380,00 € aux 1,4 million que je vous ai donnés tout à l'heure, ce qui fait 1,5 million.

Ces cinq dernières années, nous étions en moyenne autour de 750 000 €. Aujourd'hui, on a doublé notre capacité d'autofinancement. On ne peut que s'en féliciter, ce qui nous permet d'éviter les emprunts. On le verra plus tard.

M. le Maire.- Juste une petite précision... 152 380,00 €. Certains se disent : « pourquoi cette somme ? », c'est parce qu'on est plafonné à 200 000 € et qu'on avait déjà le complément qui avait été... Je ne m'en souvenais pas, ni David.

M. Tissot.- Il n'y avait que François qui s'en souvenait.

M. le Maire.- François s'en rappelait, mais il ne disait rien. Ça a été fait au début des années 2000. On était déjà au Conseil, mais on avait oublié. Ces 152 380,00 €, c'est donc le complément pour atteindre 200 000 €. On a donc 200 000 € à l'écureuil. On va le dire comme ça.

M. Tissot.- 50 000 € avaient été mis en place à l'époque, en contrepartie des crédits-bails qui avaient été faits. C'était une façon de dire que si les crédits-bails tombent...

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Je vais passer rapidement sur le détail des recettes d'investissement. On retrouve le FCTVA, c'est-à-dire la TVA qu'on récupère 2 ans après, pour 231 379,86 €, mais aussi la taxe d'aménagement pour 59 338,85 €. Il y a également toutes les subventions d'équipement : les subventions DETR pour 195 734,41 €, les amendes de Police (on nous redonne de l'argent pour faire des travaux de sécurité), la Région, le SIDEC (c'est ce qu'on a vu tout à l'heure : chaque année, on nous reverse une subvention) et le Département pour le complexe sportif (les tribunes qu'on a mises au complexe du foot) et une subvention pour la réalisation de la cité Javel.

M. Vuillermoz.- J'ai une petite question par rapport au SIDEC : tout à l'heure, on a voté la convention de 6 000 € pour 2 ans.

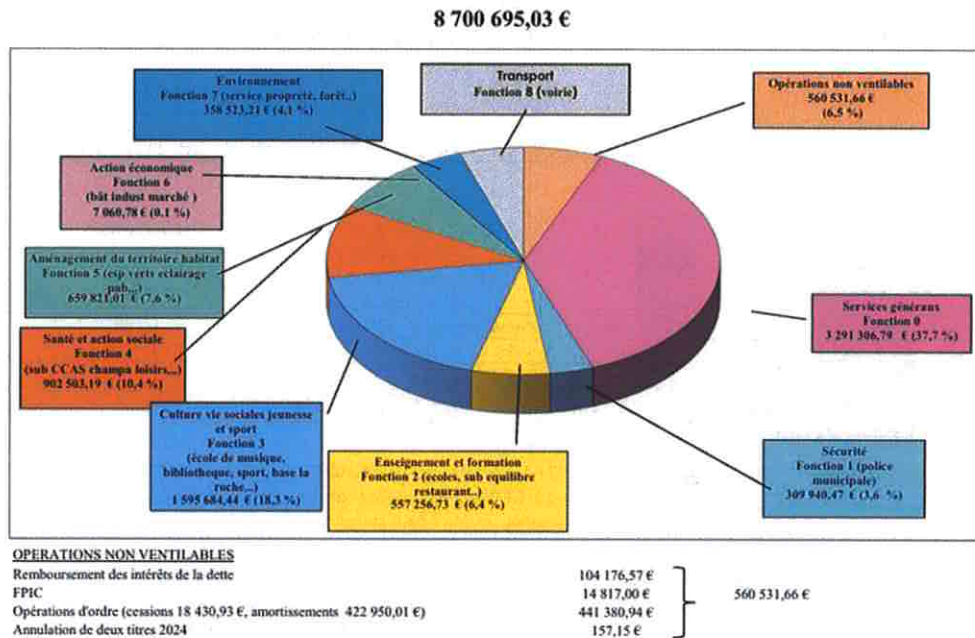
M. Delfau.- En fait, on n'est pas au plafond.

M. le Maire.- L'an dernier, nous n'y étions pas, mais on y sera normalement cette année. Parce qu'avec les gestes qu'on a faits sur les Combettes, on est déjà plus haut.

M. Tissot.- On voit également « emprunts nouveaux ». L'emprunt de 2024 en 2025, on a eu la possibilité de le reporter et de ne pas emprunter en 2025.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Répartition des dépenses de fonctionnement par fonction :



Total des dépenses de fonctionnement :

CFU 2025	CFU 2024
8 700 695,03 €	10 085 237,09 €
441 380,94 €	1 595 852,05 €
8 259 314,09 €	8 489 385,04 €

L'an dernier, nous étions à 8 489 385,04 €. Nous ne sommes plus qu'à 8 259 314,09 €, ce qui signifie que nous avons réussi à baisser nos dépenses. On le verra tout à l'heure. L'important, justement, c'est de contenir les dépenses.

Il y a eu des baisses de dépenses de personnel, parce qu'on a réaménagé des emplois du temps du service de nettoyage. On a aussi eu une subvention d'équilibre à la suite d'un budget du lotissement sur Valières. Bien entendu, on ne l'a pas eu cette année. C'était pour solder le budget annexe.

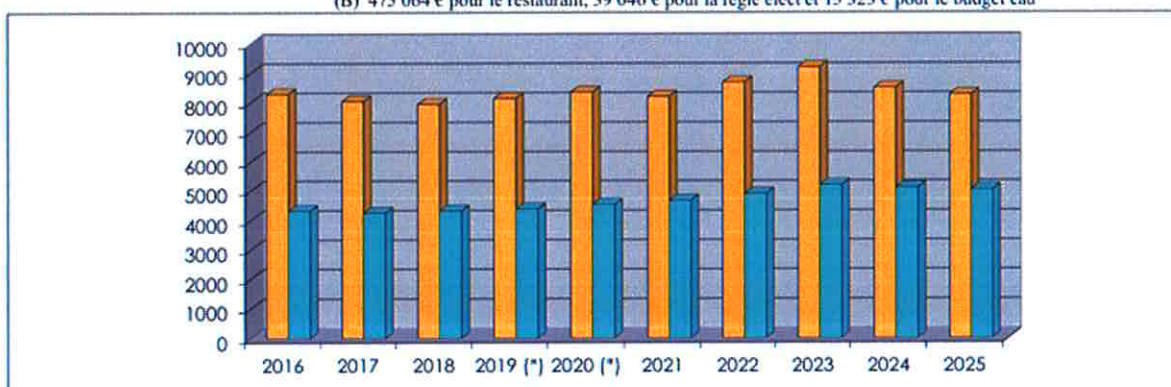
Concernant les charges de personnel (chapitre 012), on est passé de 5 095 865,96 € en 2024 à 5 027 618,47 €. En trois ans, on a réussi à baisser de 3 %. Il y a eu des années un peu particulières, notamment en 2023 avec l'augmentation du point d'indice tandis qu'en 2024, il y a eu une diminution. Par rapport à 2023, il y a eu des primes de pouvoir d'achat qui avaient été non versées. En 2025, il y a eu une diminution de 68 000 € pour un départ en retraite et la réorganisation des services.

Évolution du ratio dépenses réelles de fonctionne/dépense de personnel (en milliers d'euros) :

	DEP REELLES	DONT PERSONNEL	% (1)	% (2)		CFU 2025	Rappel CFU 2024
2016	8281	4313			(1) Evolution des dépenses réelles de fonctionnement d'une année sur l'autre		
2017	8038	4240	-2,93	-1,69	(2) Evolution des dépenses de personnel d'une année sur l'autre		
2018	7938	4311	-1,24	1,67			
2019 (*)	8130	4376	2,42	1,51	charges de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	60,87%	60,03%
2020 (*)	8342	4521	2,61	3,31	déduction faite des rbt de charges de personnel (A)	59,61%	58,79%
2021	8197	4659	-1,74	3,05	déduct faite des rbt de personnel des budgets annexes(A) +(B)	53,20%	52,59%
2022	8675	4891	5,83	4,98	ratio commune de même strate 5 à 10 000 habitants (*)	56,50%	56,40%
2023	9200	5183	6,05	5,97	(tiré sur le site Internet du Ministère des Finances DGCL)		
2024	8489	5096	-1,00	-1,68	* référence CFU 24		
2025	8259	5027	-1,00	-1,35	(A) dont 33 043 € pour le syndicat horticole, 50 000 € pour la Maison pour Tous		

(*) déduction des 597 475 € de provision en 2019/2020

(A) 21 291 € à la COMCO rbt service finances + prestations assainissement)
 (B) 475 064 € pour le restaurant, 39 046 € pour la régie elect et 15 323 € pour le budget eau



Si vous prenez les dépenses réelles en 2016, on avait 8 281 000 € tandis que 10 ans après, on a 8 259 000 €. Cela explique la bonne santé de la ville... à la demande de Monsieur le Maire. Vous voyez que les deux dernières années, on est carrément dans le négatif. On baisse de 1 %.

M. le Maire.- Oui, mais tous les services sont en bonne intelligence. On regardait partout les sources d'économies qu'on pouvait faire. Un exemple tout bête : on a beaucoup de travail à faire au niveau de la propreté à Champagnole, dans les écoles, etc. Chaque femme de ménage avait son placard, faisait venir ses fournitures, etc. Chaque femme de ménage avait une réserve colossale de produits. On a embauché quelqu'un en plus qui s'occupe non seulement du planning de toutes celles qui s'occupent du ménage pour le bien-être, principalement, des gosses qui sont dans les écoles. C'est là qu'il y en a le plus, etc. On a aussi cherché à planifier et organiser l'utilisation des produits en changeant le type de produits, en ayant des produits meilleurs, plus bio et plus économiques et qu'il n'y en ait pas des quantités en stocks partout. Ça, ça peut vite faire des économies conséquentes, parce qu'on parle vite de plusieurs dizaines de milliers d'euros par an, uniquement sur ce petit chapitre. Cela a été un peu développé dans tous les services pour trouver des axes d'amélioration.

Nos chefs de service et les employés ont tous eu des idées, ce qui fait que grâce à la compétence de tous, on est arrivé à minimiser nos dépenses.

Je suis contre l'augmentation des impôts. Tous ceux qui sont propriétaires à Champagnole, vous êtes d'accord qu'on augmente les impôts ?

Effectivement, on peut chercher d'autres... Je le dis pour les nouveaux, on n'a pas augmenté l'impôt à Champagnole. L'avant-dernière fois, c'était en 1999 ou en 2000. Pour la construction de l'Oppidum, on avait mis un point et l'on a mis un point en 2006 pour la construction de la caserne des pompiers. Ce sont les deux seules fois où il y a eu une augmentation des taux d'impôts à Champagnole. Ensuite, toutes les augmentations, ce sont les augmentations des bases par l'État. Nous, on n'a pas augmenté nos taux depuis 2006 et je n'ai pas l'intention de le faire cette année ni l'an prochain, à moins d'une catastrophe... et d'un seul coup, tout le monde soit très riche...

C'était juste une petite parenthèse, dire le pourquoi on est arrivé aussi... ce n'est pas d'avoir mis du monde dehors. On a vraiment regardé partout comment faire des économies. N'est-ce pas, mon cher Flavien ?

Excuse-moi pour cette petite parenthèse.

M. Tissot.- Nous voyons ensuite les dépenses sur les cinq dernières années, avec une augmentation de 8 % (2 % par an en moyenne). Il est à noter que le taux d'inflation est de 14,8 %. En valeur réelle, on est en négatif.

En revanche, et c'est intéressant, parce qu'on baisse les dépenses et l'on augmente les recettes, les dotations de compensation ont fortement augmenté l'an dernier. On n'a pas su pourquoi. Ne me demandez pas pourquoi, je suis incapable de vous le dire. François, avant, avait des possibilités de se renseigner, mais maintenant, on ne va pas trop insister, car vu le montant... on ne va pas pleurer.

M. le Maire.- Ne dis rien.

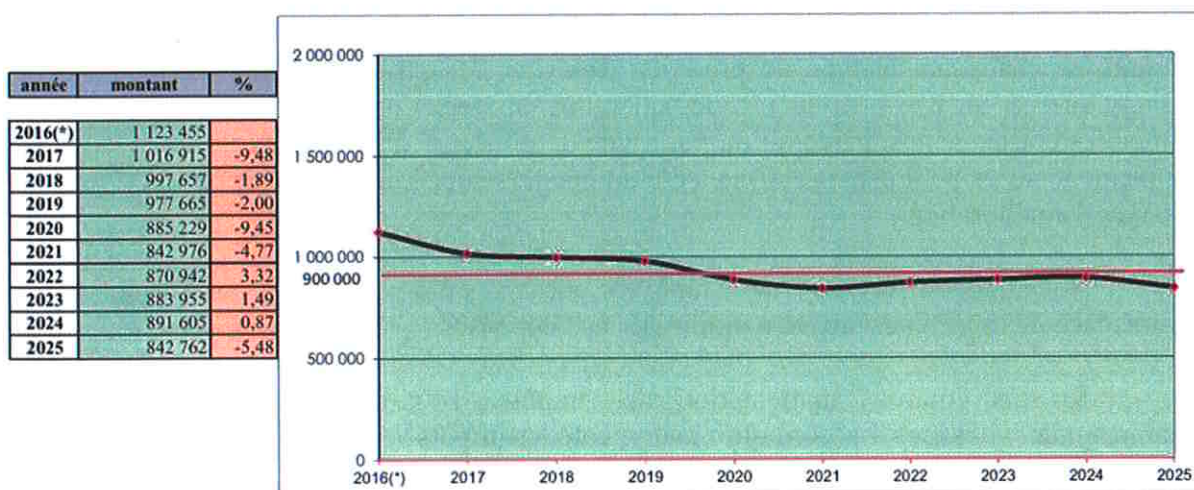
M. Tissot.- Ce qui fait que, pareil, sur les cinq dernières années, on a une augmentation assez conséquente de 43,5 %. Les recettes fiscales augmentent également de 15,5 % en cinq ans.

M. le Maire.- Je répète ce que je disais tout à l'heure : ce n'est pas dû à des augmentations d'impôts. Là, c'est dû à l'augmentation de l'assiette. Ce sont les maisons en plus qui se sont construites à Champagnole qui font que l'assiette d'imposition augmente.

RENSEIGNEMENTS SUR LA DETTE

M. Tissot.- Là aussi, on ne peut que se féliciter.

Évolution de l'annuité de la dette sur les dix dernières années :



(*) Déduction faite du remboursement du capital des crédits relais (300 000 € en 2016)

page 21

En 2016, nous étions à 1 123 455 € alors que nous sommes à 842 762 € en 2025. Nous allons encore diminuer la dette dans les années à venir, ce qui n'est que favorable pour nos finances.

Il y a 12 ans, les intérêts de la dette étaient de 300 000 €. Aujourd'hui, nous sommes à 104 176,51 €. On n'est pas si loin des économies.

On voit aussi qu'on est à 52 % au niveau du taux d'endettement là où les communes de 5 000 à 10 000 habitants sont à 68,7 %. Nous sommes largement en dessous. La dette par habitant s'élève aujourd'hui à 659 € contre 758 € au CFU 2024.

La chose la plus intéressante dans tout ça, c'est le ratio d'endettement. On a 2 ans. Cela veut dire qu'en théorie, en 2 ans, on ne fait rien, on rembourse tous les emprunts et tout va bien. Mais, ça ne se fait pas, bien entendu. Simplement pour vous dire qu'on est bien. Certaines communes sont entre 13 et 15, je ne sais pas comment ils font au niveau des finances...

FISCALITE

On voit que nous avons des recettes fiscales qui ont augmenté. Si vous voulez, l'inquiétude qu'on peut avoir par rapport à ça, c'est cette courbe en 2025 (le rouge qu'on a mis). En fait, l'État a compensé de plus en plus avec les dotations. On a supprimé la taxe d'habitation, on nous a mis des dotations... Imaginons une crise majeure. C'est ce qui pourrait nous arriver d'ailleurs. Je pense que c'est là qu'on va venir nous piquer des sous.

M. Grenier.- On ne toucherait plus ces dotations ?

M. Tissot.- Pas plus, mais moins.

M. le Maire.- La crise majeure arrivera, parce que l'État compense aux communes la perte de la taxe d'habitation. Ils ont pris une taxe qui était donnée par le Département, sur la part du Département. Ils compensent en donnant une part de la TVA, dont l'État se prive. Ils redonnent ça sur la TVA, mais au bout d'un moment, ça ne va plus aller. Si notre État était riche, on le serait tous. Au bout d'un moment, quand le FMI va dire stop, parce que ça va dire stop un jour ou l'autre... Y en a qui disent, peut-être qu'on rembourse plus la dette, mais alors là, on n'aura plus d'argent du tout donc c'est encore bien pire. Le jour où le FMI va dire : « stop, maintenant vous allez rembourser votre dette » l'État n'aura plus les moyens de donner aux Départements donc, en cascade, je ne sais pas comment ça va se faire pour nous.

Je le répète tous les ans, mais la suppression de la taxe d'habitation, personne ne la demandait. C'est sorti du chapeau en disant que ça allait redonner du pouvoir aux Français, mais ça n'a donné rien du tout. Car, tu donnes dans une main à Bercy et, de toute façon, ils te repiquent dans l'autre.

C'est comme ça. Là, ça va bien, mais un jour, ce qui est en violet, ça ne pourra plus aller. Je ne sais pas, je ne suis pas devin, mais ça, ça craint parce qu'on ne dépend plus de nous. Le violet n'était pas gros, c'était la taxe compensatrice sur ceux qui sont exonérés dans les HLM, en gros. Pour résumer, c'est une histoire de HLM qui paye moins de taxes. C'est pour ça qu'on avait une toute petite part en violet. Du fait de la suppression de la taxe d'habitation, notre part de recette fiscale Champagnolaise, ce sont des compensations et les compensations, ça durera je ne sais pas combien de temps. Là... c'est la France qui va être mal. Ce sont toutes les communes qui vont être mal le jour où ça va disparaître. Elles ne pourront pas disparaître complètement, mais...

De toute façon, quand la France va mal, à qui est-ce la faute ? Aux collectivités. Vous l'avez entendu tout l'an dernier, ce sont les collectivités qui géraient mal. Mais on a des budgets équilibrés. Qui n'a pas un budget équilibré ? L'État. Mais c'est vraiment sur les collectivités. Pourquoi ? Pour se préparer à des trucs comme ça.

Bref, il faut que je me calme...

M. Tissot.- Nous passons aux différents tableaux de bord.

TABLEAUX DE BORD – INDICATEURS DE GESTION

La consommation d'énergie fait un peu le yoyo ces dernières années, mais on arrive quand même à bien contenir tout ça. Vous voyez que pour les dépenses sur trois ans, on a fait que +3 %, car lorsque EDF monte, le gaz descend et inversement. Combien de temps, je ne sais pas.

M. Vuillermoz.- Il y a le fioul dans les écoles ?

M. le Maire.- On n'a plus grand-chose en fioul.

M. Delfau.- Non, il n'y en a que dans les ateliers.

M. Tissot.- Passons à la forêt, dont j'ai le plaisir de m'occuper aussi. Là, c'est un peu le yoyo. Ce qu'on doit remarquer sur le détail des dépenses dans nos forêts en 2025, c'est qu'on a beaucoup coupé pour des raisons sanitaires et sécuritaires. Une rentabilité moyenne sur 10 ans de 50 € par hectare ce n'est pas grand-chose... pour une forêt. Si vous prenez en 2016, vous voyez qu'on a moitié moins de vente. On s'est retrouvé deux fois plus cher. Toutefois, l'explication, c'est que lorsque tu fais du sanitaire ou du sécuritaire, tu ne peux pas le faire dans les mêmes conditions,

c'est la première chose. D'un autre côté, on aura plus de rentabilité si l'on avait voulu privilégier la rentabilité mais on a préféré faire des réfections de pistes, entre autres, des replantations... On a cette chance-là à Champagnole, c'est que notre forêt n'est pas un sujet majeur au niveau des finances, ce qui n'est pas le cas des petites communes. Je ne sais pas comment font les petites communes quand il arrive des choses comme ça... Nous, on essaye de gérer la forêt au mieux, qu'elle soit la plus propre possible, etc. On a un agent de l'ONF qui est vraiment super. Dès l'instant qu'il voit la moindre des choses, il me le dit et l'on intervient tout de suite. On ne perd pas de temps. Après, ça reste très compliqué. Mais, on a une belle forêt. Si vous ne savez pas ce qu'est une forêt pas belle, vous allez dans le Haut-Jura et vous comprendrez...

Le camping municipal, ce n'est que du bonheur. Comme vous le voyez, entre 2021 et 2025, leur chiffre d'affaires a quasiment doublé. Et nous, simplement, ils nous payent une redevance en fonction de leur chiffre d'affaires. On n'a rien à faire. Il faut savoir qu'à un moment donné, le camping municipal, je pense, va nous coûter des sous. Aujourd'hui, en plus, c'est un camping qui est très bien géré, avec des personnes qui sont vraiment très bien. On ne peut que s'en féliciter.

Nous avons également des recettes à l'Oppidum. Les recettes sont en baisse à cause du mur qui est tombé. Tout simplement. La base de la roche avait aussi eu un petit problème en fin d'année 2024 et début 2025.

La taxe communale finale d'électricité... Parfois, je souris quand je vois ça parce qu'en fait, quand on touchait directement des producteurs (EDF, et les autres producteurs), on touchait 248 929 €. L'État a pris en main tout ça. Ça passe par l'État maintenant et l'on n'est plus qu'à 163 201 € / 174 708 €. On n'a pas baissé de consommation d'électricité. La question est de savoir où c'est passé...

M. le Maire.- Merci.

M. Tissot.- Je vous laisse deviner.

Dernier point positif, et je vais finir par celui-ci, ce sont les droits de mutation. Cela veut dire que le marché Champagnolais est quand même porteur. De 251 285 €, on a 272 592 €, c'est quand même très sympathique.

Une fois que je vous ai dit tout ça, on arrive au résultat que je vous ai présenté tout à l'heure, à savoir : 1 399 092,70 €.

RAPPEL RESULTAT DE CLOTURE CFU 2025 DU BUDGET GENERAL

Ville de Champagnole Compte administratif	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2024) (a)	Affectation de l'excédent de fonctionnement au déficit d'investissement	Résultat de l'exercice 2025 (b)	Résultat de l'exercice 2025 cumulé (a+b)	Restes à réaliser sur l'exercice 2025	Résultat de clôture 2025
Investissement	-92 640,90		-1 207 719,56	-1 300 360,46	-559 321,53	-1 859 681,99
Fonctionnement	1 315 464,05		1 943 310,64	3 258 774,69		3 258 774,69
TOTAL	1 222 823,15	0,00	735 591,08	1 958 414,23	-559 321,53	1 399 092,70

page 33

Je rappelle que là-dessus, il faudrait rajouter 150 000 €. C'est assez remarquable et cela nous permet d'aborder une année 2026 dans les meilleures conditions, en ce qui nous concerne, malgré le contexte national et international compliqué.

Y a-t-il des questions par rapport à cela ?

Je vais continuer sur les budgets annexes, à commencer par l'eau potable. Ce qu'il faut surtout retenir avec l'eau potable, c'est que depuis 2000, la part communale n'a pas changé, c'est 0,2058 €/m³. Le principe du budget de l'eau : ce qu'on encaisse en recettes, on le dépense en investissement. Dans ce budget-là, il n'y a pas de possibilité de remonter l'argent dans le budget principal.

M. Grenier.- La part communale est complètement réinvestie ?

M. Tissot.- Totalement, oui. Le but est d'améliorer sans arrêt notre réseau.

M. le Maire.- Et l'on n'a pas d'emprunt.

M. Tissot.- Il n'y a pas d'emprunt, rien du tout. Il s'autofinance.

Pour la régie de production d'électricité, c'est pareil. Je remercie toujours les gens qui avaient refait la centrale hydraulique et qui l'ont remise en service, parce qu'à un moment donné le pétrole va continuer d'augmenter... Parce que, bon an, mal an, entre l'hydraulique et le solaire, on arrive à peu près à 200 000 € chaque année, ce qui est quand même sympathique. Je vous rappelle : 204 000 € d'un côté... si vous vous rappelez tout à l'heure pour l'électricité 274 000 €. Ce n'est pas loin de l'équilibre. J'espère qu'on arrivera à terme. Vous allez le voir juste derrière.

Après aussi, c'est un budget qui est sympathique, parce qu'on a investi, vous voyez. Cela nous a permis de réinvestir le coût total de la nouvelle centrale photovoltaïque (189 395,92 €), qui a été autofinancée. Là, on autofinance, on ne se pose pas de question (189 395,92 €) qui, bon an, mal an, une fois que ce sera sur une pleine année, cela nous permet de récupérer 50 000 €. Et, si l'on rajoute ces 50 000 € aux 200 000 € qu'on a vus tout à l'heure, on est près de 274 000 €. Cela veut dire qu'on sera capable de compenser l'électricité.

Pour le restaurant municipal, c'est bien aussi. Il y a un peu moins de repas. Rappelons qu'au niveau du restaurant municipal, on finance en partie les repas scolaires. C'est le côté social.

M. Grenier.- Ils ne sont pas facturés à prix coûtant ?

M. Tissot.- Non.

M. le Maire.- Les repas pour les scolaires coûtent plus cher qu'ils ne sont vendus, mais on l'assume. On finance donc une partie des repas scolaires par les impôts des Champagnolais, mais c'est tout à fait assumé. Cela permet donc à tous les gamins qui ont besoin de manger à la cantine de pouvoir y manger et que ça coûte très peu d'argent aux familles qui peuvent être en difficulté pour certaines. C'est une chose qui est tout à fait assumée depuis fort longtemps dans la commune de Champagnole. Et ça, on ne change pas.

M. Tissot.- Avec une qualité aussi.

Mme Delacroix.- Comment expliques-tu la baisse des repas « self et prestation ville » de 28 321 à 25 673 ? Tu sais, non ? Cela m'étonne, car il y a de plus en plus de monde.

M. Tissot.- En 2024, beaucoup d'entreprises étaient sur place donc cela peut s'expliquer comme ça aussi.

M. le Maire.- Je ne sais pas.

Mme Delacroix.- Pour manger fréquemment au restaurant municipal, il y a de plus en plus de monde.

M. le Maire.- Ce qui est intéressant à voir, c'est le portage à domicile. Il y a de plus en plus d'anciens qui se font livrer leurs repas.

M. Tissot.- On creusera.

Il y a effectivement une légère diminution des recettes. La diminution s'explique par la réduction de la subvention d'équilibre qui est passée de 126 724,66 € en 2024 à 114 017,51 €. On l'a dit tout à l'heure, il y a moins de repas à subventionner. On a moins compensé en subventions pour ramener le budget à l'équilibre.

Champa Immo, c'est un budget que nous avons fait pour nos appartements ou nos maisons. Vous voyez dans le tableau tout ce que nous avons ainsi que les garages. On monte gentiment en loyers donc c'est bien. Pas de souci.

M. le Maire.- Pour les nouveaux... Avant, il y avait un office municipal HLM qui, au milieu des années 90, avait 800 logements à Champagnole. Tous les HLM des Combettes, rue de Verdun, les Pléïades, etc. C'était un office municipal HLM qui avait 800 logements. Le foyer jurassien avait aussi 200 logements HLM, ce qui faisait 1 000 logements HLM qui « dépendaient » de la ville. Ensuite, il y a des lois qui sont passées et le Préfet a pris un arrêté, remettant les 800 logements de l'office municipal HLM dans la strate de l'office départemental HLM. On a donc perdu nos 800 logements, mais ils nous restaient quelques logements (ceux de la rue des Frères Breney, deux au-dessus de l'Oppidum, un qui est au Rex...). Celui du cimetière avait été vendu aux PFG et un jour, on s'est aperçu que les PFG mettaient la maison en vente donc on l'a vite récupéré.

Ensuite, quand on a voulu refaire des logements, ça a commencé par l'ancienne trésorerie. Il a fallu qu'on monte un budget annexe parce qu'on ne voulait pas inclure ces investissements dans le budget principal, et il y a aussi la construction de tous les garages qui sont passés dans ce budget. Tous les garages qu'on a fait vers les aciéries. Comme c'est trop proche des aciéries, on ne pouvait pas faire de maisons d'habitation parce qu'après, il suffit qu'un locataire soit là, qu'il soit un peu mauvais coucheur et qu'il rouspète après les aciéries... Si ça allait au bout du bout, il pourrait causer de gros dégâts aux aciéries, voire les faire fermer donc on ne voulait pas jouer à ça. C'est pour ça qu'on a fait des garages là-bas, parce qu'il peut y avoir du bruit à côté, ce n'est pas gênant.

On a donc commencé à faire ce budget annexe avec la construction des garages. On en vendait en gros la moitié, ça payait la construction puis on en loue à peu près la moitié. On en a gardé encore la moitié. On est ensuite passé à la vitesse supérieure quand on a créé six logements dans l'ancienne trésorerie, etc. Cette année, il y a encore eu place de la Champagnolaise, deux appartements qui ont été faits dans l'ancienne gare, etc. Celui du Rex a été refait. On a donc un petit groupe de logements qui tend plutôt à augmenter gentiment, mais on ne reviendra pas aux 800 logements de notre office municipal.

C'est pour ça qu'il nous a fallu un budget annexe pour relancer la machine du logement parce qu'on avait des bâtiments et qu'ils nous restaient des logements. Quand il fallait faire les investissements, on ne voulait pas non plus taper dans le budget général. Et, c'est un budget qui s'équilibre. Voilà pourquoi ce budget existe.

J'étais un peu long, excusez-moi.

Excuse-moi de t'avoir coupé, Pascal.

M. Tissot.- Comme ça va bien, on en a refait trois, que nous avons aussi autofinancés. Je le disais tout à l'heure : 1,5 million + 285 000... enfin bien plus favorable. Ce sont des travaux de réparation qu'on a faits en régie à l'ancien logement de fonction du Rex, et deux logements de l'ancienne gare du train, c'est la petite gare du Tram qui est à côté de la pétanque.

Vous voyez ensuite les budgets des lotissements communaux qui vont démarrer (le Bas d'Eclesches, le Grand Parc). Pour l'instant, il y a des chiffres dedans qui servent justement à démarrer ces budgets. On est plutôt dans les années futures, dans les six mois, un an ou deux ans.

Résultat d'exécution agrégé des 7 Comptes Financiers Uniques 2025 :

	résultat à la clôture exercice précédent	part affectée à l'investissement	résultat exercice 2025	résultat 2025 cumulés	restes à réaliser sur l'exercice 2025	RESULTAT DE CLOTURE 2025
Budget principal						
INVESTISSEMENT	-92 640,90		-1 207 719,56	-1 300 360,46	-559 321,53	-1 859 681,99
FONCTIONNEMENT	1 315 464,05	1 158 341,54	1 943 310,64	3 258 774,69		3 258 774,69
	1 222 823,15	1 158 341,54	735 591,08	1 958 414,23	-559 321,53	1 399 092,70
Budget eau						
INVESTISSEMENT	66 505,12		-110 974,09	177 479,21	-56 224,00	121 255,21
FONCTIONNEMENT		11 924,41	5 959,01	5 959,01		5 959,01
	66 505,12	11 924,41	-116 933,10	183 438,22	-56 224,00	127 214,22
Budget Régie Municipale de Production Electrique						
INVESTISSEMENT	22 867,03		-19 436,27	3 430,76	-102 431,85	-99 001,09
FONCTIONNEMENT	19 872,84	50 000,00	70 670,53	90 543,37		90 543,37
	42 739,87	50 000,00	51 234,26	93 974,13	-102 431,85	-8 457,72
Budget restaurant						
INVESTISSEMENT	40 133,91		4 481,06	44 614,97		44 614,97
FONCTIONNEMENT						
	40 133,91		4 481,06	44 614,97		44 614,97
Budget Champa immo						
INVESTISSEMENT	123 791,97		-162 305,89	-38 513,92	-22 717,55	-61 231,47
FONCTIONNEMENT	46 305,24		16 329,74	62 634,98		62 634,98
	170 097,21		-145 976,15	24 121,06	-22 717,55	1 403,51
Bgt lot le grand parc						
INVESTISSEMENT	-475 259,72		-62 595,00	-537 854,72		-537 854,72
FONCTIONNEMENT	461 418,84		135 965,00	597 383,84		597 383,84
	-13 840,88		73 370,00	59 529,12		59 529,12
Bgt lot le Bas d'Eclesches						
INVESTISSEMENT			-16 885,95	-16 885,95		-16 885,95
FONCTIONNEMENT						
				-16 885,95		-16 885,95
RESULTATS CUMULES	1 528 458,38	1 220 265,95	835 633,35	2 347 205,78	-740 694,93	1 606 510,85

On retrouve tous les budgets : le budget principal, le budget eau, la régie municipale de production d'électricité, le restaurant, Champa Immo et les deux lotissements.

Je vais demander à Monsieur le Maire de quitter la salle. Juste avant, je voulais simplement remercier François et Sandy pour le travail, vraiment fastidieux, qu'ils ont fait pour préparer des documents aussi clairs. C'est quand même super. Franchement, c'est un vrai plaisir.

François, c'est son 25^e budget et ce sera le dernier parce qu'il va prendre sa retraite. J'en profite pour présenter Sandy qui va prendre le relai. Elle a déjà repris le relai, c'est son premier CFU. Merci à eux deux, parce que franchement, c'est un vrai plaisir de travailler avec eux. On l'a préparé cet après-midi, tranquille, pour essayer d'être le plus clair possible, d'éliminer tout ce qui pourrait vous embêter.

Voilà, je voulais les remercier.

(Applaudissements)

M. le Maire.- Je m'en vais.

M. Tissot.- Quand on vote le budget, on demande à Monsieur le Maire de sortir de la salle. Vous aurez la même chose à la Com Com avec le Président.

On vote les budgets tous ensemble, oui ?

Vote des CFU du budget principal, annexe eau potable, régie municipale de production d'électricité, le restaurant municipal, annexe Champa Immo, annexe du lotissement du Grand Parc et annexe du lotissement le Bas d'Eclesches. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Monsieur le Maire, le vote a été unanime. Il n'y a pas eu d'opposition.

M. le Maire.- OK, merci à vous.

Ça a été le travail d'une année où tout le monde a participé. Je suis content qu'on arrive à de tels résultats. On va continuer dans ce sens-là. On travaille tous ensemble et ce sont les commissions qui font sortir les dossiers. C'est très bien comme ça.

Je souhaite que ça perdure.

Mon cher Pascal, je vais te redonner la parole. C'est bien de savoir qu'on a des sous, mais qu'est-ce qu'on en fait ?

Mme Delacroix.- Il va falloir qu'on investisse dans des tables.

17. Affectation des résultats 2025

M. Tissot.- La réglementation impose l'affectation des résultats de fonctionnement pour apurer les déficits d'investissements des CFU concernés.

Après examen par la commission des finances du 28 avril dernier, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les trois affectations des résultats suivantes

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DE LA VILLE

. Affectation des résultats :

Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation cumulé de	3 258 774.69 €
- un déficit d'investissement cumulé (restes à réaliser compris pour un montant cumulé de – 559 321.53 €) de	1 859 681.99 €

Il sera proposé d'affecter :

Affectation obligatoire :

- à l'apurement du déficit antérieur (compte 1068) :	1 859 681.99 €
- solde disponible :	1 399 092.70 €
- affectation complémentaire en réserve (compte 1068) :	0.00 €
- report à l'excédent antérieur reporté (art R 002) :	1 399 092.70 €
- solde d'exécution d'investissement reporté (art D 001) :	1 300 360.46 €

**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET DE LA REGIE
MUNICIPALE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE**

Affectation des résultats :

Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation cumulé de	90 543.37 €
- un déficit d'investissement cumulé (restes à réaliser compris pour un montant cumulé de – 102 431.85 €) de	-99 001.09 €

Il sera proposé d'affecter :

Affectation obligatoire :

- à l'apurement du déficit antérieur (compte 1068) :	90 543.37 €
- solde disponible :	0.00 €
- report à l'excédent antérieur reporté (art R 002) :	0.00 €
- solde d'exécution d'investissement reporté (art R 001) :	3 430.76 €

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET CHAMPA IMMO

Affectation des résultats :

Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation cumulé de	62 634.98 €
- un déficit d'investissement cumulé (restes à réaliser compris pour un montant – 22 717.55 €) de	- 61 231.47 €

Il sera proposé d'affecter :

Affectation obligatoire :

- à l'apurement du déficit antérieur (compte 1068) :	61 231.47 €
- solde disponible :	1 403.51 €
- report à l'excédent antérieur reporté (art R 002) :	1 403.51 €
- solde d'exécution d'investissement reporté (art D 001) :	38 513.92 €

- Affectation des résultats de fonctionnement pour le budget principal
couverture du déficit d'investissement : 1 859 681,99 € ;
- Affectation des résultats de fonctionnement pour le budget de la régie d'électricité :
couverture du déficit d'investissement : 90 543.37 € ;
- Affectation des résultats de fonctionnement pour Champa Immo :
couverture du déficit d'investissement : 61 231,47 €.

Il y a un vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

18. Bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2025

M. Tissot.- L'article L 2411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune ».

- Montant des acquisitions 2025 : 6 340.95 €

- Montant des cessions 2025 : 113 092.95 €

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune pour l'année 2025.

Comme chaque année, on donne le bilan des acquisitions et des cessions réalisées au cours de l'année 2025. Il n'y a pas grand-chose en fait.

Sur le lotissement du Grand Parc, il y avait une parcelle de terrains à bâtir. En fait, on a sorti la parcelle à bâtir du budget principal pour la mettre dans ce budget pour une valeur de 6 340,95 € en attente de règlement.

Les cessions immobilières réalisées en 2025 sur le budget général : budget annexe lotissement du Bas d'Esclèches pour 4 697 €. Il s'agit d'une opération interne pour mettre en place les ventes, à venir. Sur le Grand Parc, Monsieur Alain SONNEY a donc acheté une parcelle pour 103 200 €.

Je vous demande simplement de prendre acte du bilan.

M. Dussouillez.- C'est acté, Maître.

19. Budget 2026 : décisions modificatives n°1-2026

M. Tissot.- Il est nécessaire d'établir sept décisions modificatives afin d'intégrer les résultats 2025 et les « restes à réaliser » dans les budgets primitifs 2026 : budget général et budgets annexes.

La commission des Finances réunie le 28 avril dernier a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les décisions modificatives n° 1/2026 du budget général et des 6 budgets annexes (eau potable, régie de production d'électricité, restaurant municipal, Champa-Immo, lotissement « le Grand Parc », et lotissement « Le bas d'Esclèches »).

La décision modificative n°1 sert à intégrer les restes à réaliser 2025 qui n'ont pas à être revotés (on va les voir rapidement), à inclure les résultats de clôtures des CFU 2025 (ce sont les résultats que vous avez vus tout à l'heure et qui vont maintenant rentrer dans le budget 2026) et ouvrir les crédits afin de financer de nouvelles dépenses non prévues au budget 2026.

Une décision modificative est donc nécessaire pour chacun des 7 budgets communaux.

Tout ce qui apparaît en orange, ce sont les restes à réaliser, ce qui est déjà passé. Vous avez vu qu'on avait prévu, un emprunt nouveau, mais on ne va pas le faire, car nous n'en avons pas besoin donc aucun intérêt de le faire. Tout ce qui est en jaune, ce sont les nouveautés. On avait donc un total disponible de 2 031 653,42 €. Là-dessus, nous allons retirer 900 000 €. Tout en jaune, c'est ce qu'on a déjà fait.

2 031 653,42 €, c'est ce qu'on va dépenser. Comme je viens de vous le dire, on va retirer 900 000 € (c'est le montant de l'emprunt prévu au BP2026). Il reste donc 1 131 653,42 € de dépenses nouvelles.

Les dépenses que vous voyez en jaune clair, c'est ce qu'on a déjà commencé à faire, mais pas que. Je vous laisse les découvrir.

M. le Maire.- L'emprunt nouveau : -900 000 €. Quand on a voté le budget initial le 15 décembre, on avait mis un emprunt de 500 000 € qu'on comptait réaliser. Je me doutais bien qu'il reviendrait de l'argent, mais vous savez, Pascal et notre grand argentier sont très prudents. Ils n'osent pas... « Oui, oui, il y en aura, mais combien, on ne sait pas ». Ça revient. Ils se doutent et moi aussi. On a donc émis un emprunt de 500 000 € parce qu'on limite l'emprunt à 500 000 € tous les ans et l'on a mis un nouvel emprunt de 400 000 € en attendant de voter ce Compte Financier Unique avec les retours de 2025, en se disant que de toute façon, celui-là, on ne le fera pas. C'est pour ça qu'on en avait mis deux. Puis, on s'est rencontré. Considérant quand même l'excédent qui était quand même conséquent... Après, il y a aussi des hommes qui travaillent derrière tout ça donc vouloir faire un tas de travaux, après il faut que le dessinateur fasse des projets. Il faut également que Flavien fasse les études, qu'il passe les marchés, etc. Qu'on a les gens pour s'en occuper... On sait donc qu'arriver à un certain volume d'argent, parce qu'au bout du bout c'est : « dis-moi combien tu as et je te dirais ce que tu pourras faire avec ». Ce n'est donc pas la peine de faire programmer beaucoup de chantiers qu'on ne pourra pas réaliser. Tant qu'à faire autant ne pas emprunter et faire ce qu'on est capable de faire cette année. Là, mine de rien, les services techniques ne vont pas s'amuser. Il y a déjà pas mal de travail à faire.

Voilà pourquoi nous avons choisi de ne pas emprunter cette année, vu qu'on avait un excédent conséquent. C'est pour ça que 2026 sera bon et en plus, en 2027, c'est l'annuité qui va baisser naturellement parce qu'on a beaucoup de prêts qui s'arrêtent en 2028 également. Nous sommes vraiment sur une pente vertueuse au niveau de nos finances donc ce serait dommage... Et emprunter pour emprunter, inscrire pour inscrire et ne pas faire, entre nous, on n'en voyait pas tellement... Ce n'était pas la peine d'envisager d'autres travaux qu'on n'aurait pas pu faire.

Tout ce qui est en haut était donc prévu, commencé, voire commandé ou terminé. Il y a des petites lignes et des plus importantes, par exemple la deuxième : aménagement des terrains de pétanques. C'était pour le déplacement de la pétanque parce que, ça y'est, les travaux sont partis, on fait l'hôtel à la place. Il y avait également des travaux à faire pour rénover la toiture du bâtiment des ex-bains-douches pour 41 486,04 €. Il y a également la réparation de l'ascenseur de l'Oppidum pour 30 500 €. Il est foutu et, surtout, on ne trouve plus les pièces. Mine de rien, il a 26/27 ans, puisque l'Oppidum date de 1999. Il y a donc des problèmes. La réparation de la toiture du gymnase, c'est parce qu'il pleut à l'intérieur quand il y a du vent. Il faut donc qu'on refasse la casquette au-dessus, mais c'était prévu. Pour l'étang Marion, on remet 10 000 € en plus des 100 000 € qui ont déjà été votés l'an dernier et qui sont en report. Il faut remettre 10 000 € parce qu'on n'a pas assez. Un jour, le barrage va benner donc il faut qu'on fasse quelque chose et il s'est envasé.

Vous avez ainsi plein de petites lignes. Il y a une ligne à 400 000 € : travaux de remise aux normes du gymnase Léo Lagrange. Il n'y a que deux vestiaires alors qu'il en faut quatre, il

n'y a qu'un vestiaire arbitre alors qu'il en faut deux, les tribunes ne sont plus aux normes (il pleut dedans). Il faut donc refaire ce gymnase de 1969 qui est encore dans son jus. Il y a toute une place perdue, place centrale, où à l'époque, on avait des gardiens de stade, etc., mais ça ne sert plus. On va faire des vestiaires à la place.

Réhabilitation de la cité Javel : on ne devait pas le faire. Ce sont des travaux en plus que l'architecte des Bâtiments de France ne voulait pas qu'on fasse. Vous savez qu'il y a de vieux châssis, de vieilles lucarnes qui donnent dans le grenier qu'on n'utilisera plus. Le pan de toiture qui donne contre la mairie a été refait à neuf quand on avait abattu une partie du vieux lycée en 2004. Mais après, la toiture est d'origine. Il y a donc des cheminées qui ne servent plus à rien. Fin du XIX^e siècle, quand le lycée Javel a été construit, ça chauffait encore au bois par les cheminées. Il y a donc quelques cheminées qui ne servent absolument rien. L'architecte des Bâtiments de France disait qu'il fallait les conserver bien sûr, donc on ne touche pas. Pour le toit, il fallait conserver les lucarnes et, d'un seul coup, Flavien, à force de discuter avec lui, il a finalement dit qu'on pouvait les enlever. Alléluia. En revanche, on va reprendre le toit complètement. On va enlever les lucarnes et les cheminées qui ne servent à rien et qui ne serviront plus jamais, et l'on va refaire ce toit. C'est pour ça qu'on a inscrit 200 000 € pour refaire ce toit, parce qu'il a quand même 130 ou 140 ans. C'était de la qualité.

Installation de jeux extérieurs au parc de Bellefrise pour les 8-12 ans : 60 000 €. C'est une demande qu'on a eue. De toute façon, on a des jeux pour les tout-petits, mais on n'a pas de jeux pour les gamins de 8/9 ans. Nous en aurons donc à Bellefrise.

Bancs amovibles, avenue de la République et le long de la voie verte, et le long des promenades, parce que les personnes d'un certain âge ainsi que les plus jeunes qui se promènent nous disent qu'ils voudraient bien des bancs de temps en temps pour s'asseoir. On en mettra donc le long de la voie verte. En ville, on verra comment les ranger le soir, on va s'arranger avec les commerçants. Certains ont fait une proposition : « tu me mets un banc devant mon échoppe, je le rentre le soir ». On ne veut pas qu'il y ait des regroupements la nuit pour faire le bordel. Après, on a une pétition des gens du coin pour enlever le banc. Mieux vaut enlever les bancs la nuit dans la grande rue. On a une certaine expérience de ça.

Rue de Verdun également, on va faire une aire de jeux pour les gamins d'un certain âge. Là-bas, il y a aussi le city-stade qui est beaucoup utilisé donc c'est déjà bien.

Achat de deux Vélos à Assistance Electrique pour la Police municipale, démolition des vestiaires extérieurs et du local tennis au stade des Louataux... Aux Louataux, il y a des vestiaires qui sont dans un état lamentable (les vieux vestiaires du vieux stade des Louataux). Il y a aussi la vieille baraque qui était au tennis. On défera tout.

Il y a déjà pas mal de dossiers qui datent de l'an dernier et qui avaient été votés au budget primitif. Exemple : la rue Gédéon David, les voiries, l'argent qu'on met aussi pour les pistes cyclables... Vous ne le voyez pas là, parce que c'est ce qu'il y a en plus du budget primitif.

1 131 653,42 € de nouvelles dépenses. Il va donc falloir que les services techniques et ceux qui en sont chargés s'occupent de tout ça. Ça va faire pas mal de travail, avec le budget primitif qui faisait déjà 2,8 millions et les budgets annexes qui ne sont pas dedans, où on va faire de l'investissement eau potable pour 120 000 € de travaux, les lotissements à sortir (lancer les appels d'offres et surveiller les travaux...). Il y a donc déjà suffisamment pour cette année. C'est pour ça qu'on n'ira pas plus loin. On en a déjà largement assez.

Je ne veux pas tuer les employés de la ville au travail. En revanche, ils ont du travail.

Voilà ce que je voulais vous apporter comme précisions.

Je n'aime pas inscrire des recettes qui ne sont pas actées. On va voir avec le Département pour tout notre réseau de pistes cyclables, ainsi qu'avec la Com Com. Il y a des recettes que l'on peut avoir. On a également d'autres recettes qui vont arriver, mais ce n'est pas certain donc ça ne sert à rien. Ça ne pourra être que de bonnes surprises qui nous arriveront. La Région va nous donner un peu, mais je ne sais pas si l'on va l'accepter ou non. Tout dépendra de leurs exigences pour le Tour de France.

Là aussi, pour le Tour de France, on a des dépenses de fonctionnement, mais on n'a pas mis de recettes. Je vois bientôt le Président du Département et de toute façon nous en reparlerons avec les conseillers départementaux. J'ai déjà échangé avec Rémi HUGON au sujet de toutes les dépenses qu'on a. On se partage les 120 000 € en trois (Département, Com Com et communes). Mais, il y a tout le restant. J'ai déjà commencé avec la Com Com en disant : « tu vas en prendre une partie ». Il m'a dit oui. Parce qu'il y a quand même des dépenses conséquentes, qu'on ne va pas se taper tout seul. En revanche, on n'a pas inscrit les recettes. Déjà parce que je ne sais pas combien et tant que ce n'est pas voté, ce n'est pas certain. On pourrait avoir quelques mauvaises surprises... Un pan de mur de l'Oppidum ne va quand même pas retomber cette année. Pas tous les ans. Mais, on peut avoir quelques mauvaises surprises sur des chantiers et des prix qui augmentent en raison de l'augmentation du gasoil, etc. On ne sait pas. Mais on aura également de bonnes surprises sur les recettes.

Je vais m'arrêter là.

M. Tissot.- On va continuer avec le budget eau. La gestion 2025 s'est terminée par un excédent d'investissement de 177 479,21 € et un excédent de fonctionnement de 5 959,01 € soit un excédent global de 127 214,22 €. Ce qui apparaît en orange correspond toujours aux restes à réaliser. Le Maire parlait tout à l'heure des travaux sur l'eau potable : on a inscrit 121 255,21 €.

Concernant le budget de la régie municipale de production d'électricité, il y a pas mal de choses aussi. En section de fonctionnement, on retrouve les travaux de révision de la génératrice.

Pour le restaurant municipal, c'est pareil, on compense les comptes qui ont besoin d'être remis à zéro.

Champa Immo, c'est pareil, on équilibre en augmentant les prévisions de taxe foncière.

Pour le budget du lotissement du Grand Parc, comme je le disais tout à l'heure, ce sont des lotissements qui vont redémarrer, donc il n'y a rien de particulier.

Pour le Bas d'Esclesches, on inscrit un emprunt, mais c'est simplement pour équilibrer.

Je vais vous demander de passer au vote. Pour le vote de la DM1 2026, est-ce qu'on vote tous les budgets en même temps ? Oui, c'est bon.

Vote du budget principal, du budget annexe eau potable, du budget annexe de la régie municipale de production d'électricité, du budget annexe du restaurant municipal, du budget annexe Champa Immo, du budget annexe du lotissement le Grand Parc et du budget annexe du lotissement Le Bas d'Esclesches, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

M. le Maire.- Je vais dire un petit mot. On continue, on est dans le même genre de toute manière. On continue de bosser tous ensemble pour le bien des Champagnolais. On n'envoie pas

des trucs d'hurluberlus. Tout est logique dans ce que l'on propose. On essaye vraiment de faire pour le mieux de tous les Champagnolais, tous ensemble. Je suis donc content que l'on ait cette unanimité au niveau de ces votes importants qui rythment la vie d'une commune. Il y a des communes où ça se passe moins bien, parce qu'il y a des dossiers polémiques que l'on n'a pas à Champagnole. On n'a pas de dossiers polémiques d'investissements, où certains sont pour et d'autres sont contre. Ce ne sera pas la commune, mais la SEM (société d'économie mixte). C'est vrai qu'on n'a pas de dossiers polémiques. On sait pertinemment dans quel sens il faut aller, ce qui est tout aussi bien. Je souhaite que ça perdure.

Je te redonne la parole, mon cher Pascal.

M. Tissot.- J'avais terminé.

M. le Maire.- Tu as fini ? Un gros dossier comme ça, tu l'as passé aussi vite ?

M. Tissot.- Comme je l'ai dit, il était très bien préparé.

M. le Maire.- Merci à toi, merci également à tous ceux qui ont œuvré. Ça fait quoi de faire son énième budget, François?

M. Jacquier.- Je me sens de plus en plus léger.

(Rires)

M. Tissot.- François, je le soupçonne quand même d'avoir fini par un feu d'artifice. Tu nous as fait un feu d'artifice en 2025. Il y a des moments, on se posait la question, on se dit : « qu'est-ce qui ne va pas ? Il y a quelque chose qui ne va pas aller quand même », mais non, tout allait bien.

20. Commission Communale des Impôts Directs

M. le Maire.- Le Code Général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat municipal. De nouveaux commissaires doivent donc être nommés à la suite du renouvellement général des Conseils Municipaux.

La commission communale intervient surtout en matière de fiscalité locale (évaluation des propriétés bâties et avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative aux impôts directs locaux notamment).

Outre le Maire ou son représentant qui assure la présidence, la commission comprend 8 titulaires et 8 suppléants qui sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal. La liste sera présentée en séance.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les noms proposés lors de la séance.

On nous a demandé de refournir une liste des impôts directs, avec 20 titulaires et 20 suppléants... donc 16. On nous demande une liste de 16 suppléants et 16 titulaires, et ensuite,

on nous demande... En fait, il n'en faut que 8 parce qu'après, ils prennent les 16 premiers de la liste des titulaires et les 16 derniers de la liste des titulaires, mais je ne sais pas pourquoi.

Il y a quelques élus, mais ce sont principalement des gens de la société civile et des jeunes afin qu'ils se mettent un peu dans le coup. Il y a donc une commission des impôts qui se réunit une fois par an et qui regarde les dossiers, principalement d'urbanisme, les améliorations de maisons pour voir s'il faut les changer de catégorie, etc. On a parfois des surprises au niveau de certaines rues où c'est sous-estimé. Il y a une rue cette année, qui est classée dans une catégorie... Je ne sais pas pourquoi.

Les personnes qu'on propose :

Commissaires titulaires

Pascal TISSOT
Éliane VUILLEMIN
Laurent MIDOL
Alain GUINCHARD
Philippe MAILLET
Brigitte FILIPPI
Danielle BAUD
Jean-Claude FUMEY
Jean Pierre AUBERT
Jacky COLAS
Marie-Claude DUBAT
Sébastien BONJOUR
Martine LEBAUD
Anne-Claire CUYNET
Josiane MAUCHANT
Christelle CLERC

Commissaires suppléants :

Michèle GIROD
Bernard VOINET
Arnaud VUILLERMOZ
Didier VERJUS
Victor POUX
Benjamin SOUSSIA
Ghislaine BENOIT
Pascal GRENIER
Françoise GUY
Michel POULET
Jean GAUDRON
Véronique DELACROIX
David DUSSOUILLEZ
Catherine DAVID ROUSSEAU
Jean François BROCARD
Rahma TBATOU

Mme Vernier-Thiémard.- Comment avez-vous fait la liste ?

M. le Maire.- Disons que beaucoup qui y étaient déjà. On a bouché les trous.

Mme Vernier-Thiémard.- Oui, mais pourquoi nous n'y sommes pas ? On ne nous a pas demandé.

M. Cuevas.- On y était, mais on ne nous a pas demandé.

Mme Vernier-Thiémard.- Oui parce que moi j'aurais bien voulu y être.

M. Grenier.- Parce qu'on ne vous aime pas. *(Rires)*

M. le Maire.- Non, ne dis pas des conneries comme ça !
Parce que voilà... Tu ne venais pas de toute façon, Philippe.

M. Cuevas.- Si.

M. le Maire.- Maintenant non, depuis que tu as changé de boulot, tu ne viens plus. On ne te voit plus. Donc Madame VERNIER-THIEMARD...

On l'a déjà envoyé cette liste ?

Mme Guy.- Non

M. Grenier.- Comme j'ai fait une plaisanterie un peu douteuse, je peux laisser ma place de suppléant.

(Rires)

M. le Maire.- Largement plus que douteuse !

Mme Delacroix.- Oui, mais tu es suppléant.

M. le Maire.- De toute façon, les suppléants n'iront pas.

(Rires)

J'ai regardé comment ils avaient fait l'an dernier. Ils ont coupé la liste en deux. Si Madame VERNIER-THIEMARD tient à y être...

Mme Clerc.- Je laisse ma place, il n'y a pas de souci.

M. le Maire.- Tu laisses ta place ?

Mme Clerc.- Oui.

M. le Maire.- Vous remplacez Christelle CLERC ?

Mme Vernier-Thiémard.- Oui.

M. le Maire.- Allez.

M. Tissot.- En plus, pour cette commission-là, c'est à 10h en semaine.

M. le Maire.- Oui, c'est en journée. Il faut des retraités dans ce truc-là. Non, mais sérieux.

À part Christelle CLERC et Anne-Claire CUYNET, les autres, ce sont tous des retraités.

M. Cuevas.- Merci, Monsieur le Maire.

On remplace Christelle CLERC par Madame VERNIER-THIEMARD. Ça ne me gêne pas du tout. OK.

Il n'y a pas d'autres remarques ? (*Néant*)

Pour cette liste, avec le remplacement que j'ai dit, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci.

21. Représentation dans les organismes extérieurs : désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Haut-Jura

M. le Maire.- À la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il convient de procéder à l'élection de délégués du Conseil Municipal au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Haut -Jura.

Il est proposé de désigner les représentants suivants :

TITULAIRE

Mme Catherine DAVID ROUSSEAU

SUPPLÉANT

M. Philippe CUEVAS

comme délégués du Conseil Municipal au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Haut Jura.

Là, on a pensé à toi Philippe.

M. Cuevas.- Justement, vous avez pensé à moi, mais vous auriez dû penser à Marine. En fait, on va me remplacer par Marine.

M. le Maire.- On n'a pas encore voté donc c'est bon.

M. Cuevas.- C'est pour ça que je le précise.

M. le Maire.- On ne va pas peut-être plus y aller bien longtemps.

M. Cuevas.- Le temps qu'on ira et voilà. Vous me remplacez par Marine.

M. le Maire.- Il y en a encore bien pour un an.

C'était Madame Catherine DAVID-ROUSSEAU. Toujours un plaisir de monter à Lajoux.

Mme David-Rousseau.- Ce n'est pas souvent à Lajoux.

M. le Maire.- Ça peut être à Gex.

Mme David-Rousseau.- Oui.

M. le Maire.- En suppléante, on propose donc Madame Marine VECK.

Pas de soucis ? (*Néant*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci beaucoup.

22. Subvention à l'association Jouef 39

M. le Maire.- L'association Jouef 39 a organisé les 4 et 5 avril 2026 à l'Oppidum le 5^{ème} salon du modélisme Jouefissimo, après le succès des précédentes éditions qui ont eu lieu en 2019, en 2022, en 2023 et en 2024.

L'événement comportera notamment des expositions des premiers trains Jouef, la présentation de différentes maquettes et circuits, des animations.

L'association a sollicité plusieurs partenariats pour couvrir un budget prévisionnel de 10 800 € pour cette manifestation.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 000 € par la ville.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'attribution d'une subvention de 1 000 € à l'association Jouef 39 pour l'organisation du salon du modélisme Jouefissimo. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Ils ont organisé leur 5^e salon du modélisme. Nous y sommes allés un peu et c'était super. Vu que les autres éditions étaient des succès, je pense que celle-ci l'était aussi.

Tous les ans, ils nous demandent une petite subvention. Ils ont un budget prévisionnel de 10 800 €. On a pour coutume de leur donner une subvention de 1 000 € donc on propose de leur redonner pour l'organisation de leur salon du modélisme Jouefissimo.

Pas de soucis ? (*Néant*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci.

J'en ai fini.

Questions diverses

Mme Vernier-Thiémard.- Il y a un mois, une personne est tombée au Rex et elle a eu une fracture du bassin.

M. le Maire.- Dans le Rex ?

Mme Vernier-Thiémard.- Oui, c'était une soirée Terre des Hommes, je sais plus comment ça s'appelle. C'est Madame BESSOT.

M. le Maire.- La femme de Rémy ?

Mme Vernier-Thiémard.- Elle était au fond de la salle et en voulant descendre, elle est tombée. Il y a une marche maintenant.

M. le Maire.- Oui, qui est haute.

Mme Vernier-Thiémard.- Ne serait-il pas possible de mettre des petites loupottes pour signaler cette marche ? Car, lorsqu'on rentre dans le cinéma, c'est facile à voir, mais lorsqu'on ressort, souvent, on se casse la figure. Ce n'est pas la première.

M. le Maire.- C'est à quel endroit, je ne vois pas ?

Mme Vernier-Thiémard.- Quand on s'assoit au fond de la salle, il y a une marche pour aller sur les sièges. Au moment de descendre, pour sortir, elle est tombée, parce qu'il n'y a pas..

M. le Maire.- Comme c'est noir.

Mme Vernier-Thiémard.- Oui.

M. le Maire.- Ce serait donc pour mettre quelques points lumineux.

Mme Vernier-Thiémard.- Oui, car c'est vraiment...

M. le Maire.- Les services techniques s'en occupent.

Mme Vernier-Thiémard.- D'accord.

M. le Maire.- D'autres questions diverses ? (*Néant*).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Merci.

On se retrouve le 8 mai.

Mme Delacroix.- Le 8 mai à 10 h 45 sur la place, pour le départ du défilé.

M. le Maire.- Et venez nombreux au spectacle de l'Harmonie, de Musikverein et de la musique de Fleurier.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 22 H 15.

Le Secrétaire de Séance



David DUSSOUILLEZ



ville de
Champagnole
(39300)
Coeur du Jura

Le Maire,



Guy SAILLARD

